



PAYS MARENNES OLÉRON

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJET DATAR

GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

15 Avril 2005

FICHE D'IDENTIFICATION

PAYS MARENNES OLÉRON

Adresse administrative :

59, route des Allées

BP 85 - 17310 - SAINT PIERRE D'OLÉRON

Tel : 05.46.47.49.71

Fax : 05.46.47.12.88

Courriel : accueil-pmo@wanadoo.fr



Département : Charente - Maritime

Arrondissement :

Rochefort

Nombre de Communes : 15

Nombre d'EPCI :

2 communautés de communes

Pays reconnu par l'Etat : oui

Dates de reconnaissance : 10 Juillet 1996 - 6 Août 2004

Origine : Convention de partenariat entre 2 communautés de communes (3 septembre 1997)

- 1967 : création du SIVOM de l'île d'Oléron, transformé en 1995 en Communauté de communes de l'île d'Oléron
- 1975 : création du SIVOM du canton de Marennes, transformé en 1996 en Communauté de communes du bassin de Marennes

Président administratif :

- M. Jean-Claude BLEMON, Maire de Le Grand Village Plage, Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Co-Président :

- M. Jean-Luc ROUSSEAU, Maire de Bourcefranc le Chapus, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Date de signature des contrats de territoire

- Contrat de ruralité 1ère génération : 30 septembre 1997
- Programme LEADER II : 1997-1999
- Contrat de ruralité 2nde génération : 27 septembre 1999
- Contrat régional de territoire 2001/2003 : 2 août 2002
- Contrat régional de territoire 2004/2006 : 28 avril 2005
- Contrat de territoire Etat - Pays 2005/2006 : en cours de préparation

Structure technique :

- Responsable/Animateur de pays : Jean-Claude MERCIER
- Assistante administrative : Catherine POCQUET
- Chargée de mission "Développement durable" : Sandrine DI DIO
- Chargé de mission "SCOT - Urbanisme" : Philippe QUINZELAIRE
- Chargé de mission "Développement culturel" : Olivier LUSSON
- Chargée de mission "Développement touristique" : Laureen MONTAGNE
- Administrateur SIG : en cours de recrutement

LETTRE DE MOTIVATION

du groupe porteur qui s'engage dans l'appel à projet

L'appel à projet lancé en janvier 2005 par la DATAR, visant la promotion d'une gestion intégrée des zones côtières, a immédiatement revêtu, pour les élus du Pays Marennes Oléron engagés depuis près de 10 ans dans une démarche de développement durable, une opportunité de lier de manière très concrète différentes questions environnementales, économiques et sociales qu'ils ont déjà posées, voire abordées.

Le Pays Marennes Oléron, riche d'un patrimoine naturel et humain rare, est en effet une illustration étonnante et forcément unique d'un espace " Terre - Mer " regroupant une île vivante toute l'année (soumise à une pression touristique de plus en plus forte et qui entraîne de nombreux conflits d'usages), qui a décidé d'envisager son avenir en commun avec celui du territoire continental, sa presqu'île, avec qui une réelle communauté d'intérêts existe depuis longtemps (un pont les relie depuis près de 40 ans).

C'est par une approche permettant la participation d'un maximum d'acteurs concernés par son devenir que le Pays Marennes Oléron s'est déterminé dans le cadre d'une démarche partenariale forte en élaborant d'abord sa Charte de développement (cf. l'expérimentation Développement Responsable et Solidaire menée à partir de 2001) puis son ScoT, ce qui lui donne aujourd'hui une vraie légitimité et une expérience importante pour s'engager dans le cadre d'un programme opérationnel qu'elle a composé au regard des enjeux prioritaires mis en évidence par ces documents d'orientation.

Ce programme comprend des actions à réaliser dans des domaines différents mais complémentaires :

- **L'aménagement et la protection des plages** sablonneuses de l'île d'Oléron qui est déjà en soi une action de gestion intégrée des zones côtières (de nombreux acteurs et donc conflits d'usages sont ici en jeu).

A noter l'attention toute particulière que la Communauté de Communes de l'île d'Oléron (qui, en tant que Maître d'Ouvrage de l'opération "Plan Plages", a désigné le Pays Marennes Oléron comme structure d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), apporte à l'aménagement de ces espaces pour permettre l'accueil de tous les publics dans les meilleures conditions possibles, et notamment les personnes à mobilité réduite.

Ce "Plan Plages" fait d'ores et déjà l'objet d'un travail engagé cette année 2005, suivant les modalités indiquées par la recommandation GIZC.

- **La préservation et la mise en valeur des paysages** et leurs déclinaisons polymorphes, mais avec en particulier la mise en place d'un règlement spécifique et d'une charte locale de l'affichage publicitaire.
- **L'habitat** avec l'élaboration d'une stratégie pluri-annuelle permettant de répondre de manière équilibrée et diversifiée aux besoins en logement en la rendant cohérente avec les autres politiques urbaines.
- **Les transports et les déplacements** qui doivent tout à la fois convenir aux besoins des habitants et résidents à l'année, et répondre à des attentes et des contraintes engendrées par la fréquentation touristique très importante lors des périodes dites de haute saison.

Pour autant, la volonté de gérer de façon intégrée l'ensemble des actions qu'elle envisage relève bel et bien d'une démarche spécifique, nécessitant des moyens particuliers que le Pays seul ne pourrait se permettre de mobiliser sans l'appui d'un financement exceptionnel.

Cela lui permettrait de s'appuyer sur un levier dont les autres partenaires publics et privés sauront s'inspirer pour pérenniser à ses côtés, une méthodologie structurée afin de poursuivre le développement durable d'un système écológico-socio-économique "évidemment complexe".

De plus, dans cette opération, le Pays Marennes Oléron a sollicité l'engagement à ses côtés des deux Pays voisins qui l'encadrent, au nord celui du Rochefortais et au sud celui du Royannais, ces deux territoires présentant en effet des attentes et des enjeux identiques ou complémentaires à ceux du Pays Marennes Oléron.

Ce nouveau partenariat aurait vraiment valeur d'exemple, dans la mesure où il créerait les conditions d'une collaboration à long terme entre ces différentes échelles géographiques pertinentes que sont les Pays, et qui, pour l'heure, n'ont pas encore pu mettre en place les conditions d'une telle collaboration.

Nous ajouterons également, sans vouloir anticiper sur une décision proche mais qui ne nous appartient évidemment plus aujourd'hui, que si la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2012 était retenue, cela nécessitera la mise en œuvre d'un programme d'aménagement d'envergure sur l'ensemble du littoral entourant le Pertuis d'Antioche.

Ce projet relève bien d'une volonté politique affirmée de la part des élus du Pays Marennes Oléron (cf les délibérations prises par les deux communautés de communes) de mettre en œuvre une démarche globale et partenariale, sachant que leur mobilisation d'ores et déjà acquise (ce qui est également valable pour les Pays Rochefortais et Royannais cf. les courriers d'engagement), sera améliorée par celle des institutionnels, des socio-professionnels et bien sûr des habitants concernés (les Conseils de Développement) qui ont tous et toujours su jusqu'à présent répondre favorablement à ce type d'approche intégrée.

On l'a vu, l'expérience du Pays en matière de montage et de suivi de projet pluri dimensionnel selon des approches participatives et partenariales est donc éprouvée :

- Elaboration de la **Charte de Développement Durable** du Pays (conduite de l'ensemble de la démarche dans le cadre d'une expérimentation régionale intitulée "Développement Responsable et Solidaire")
- Elaboration et suivi de mise en place du **SCoT** (conduite des études, encadrement des équipes de maîtrise d'œuvre, conduite de la concertation, suivi des PLU communaux)
- Elaboration et mise en œuvre d'une **stratégie de développement touristique** (définition du cahier des charges, analyse, aide au choix et encadrement d'un prestataire, application de la démarche ...)
- Elaboration et mise en œuvre d'une **stratégie de développement culturel** (définition du cahier des charges, analyse, aide au choix et encadrement d'un prestataire, application de la démarche ...)
- Mise en place d'un **Système d'Information Géographique** prévue fin 2005
- Mise en place d'un **Portail Internet de Pays** début 2006
- Projet d'élaboration et de mise en œuvre d'une **stratégie de développement de l'emploi et de la formation** (Dossier FSE - Objectif 3 - Mesure 10 en cours de préparation pour un dépôt de candidature en septembre 2005)
- ...

Voilà autant de domaines dans lesquels le Pays a su montrer sa capacité à agir de manière concertée pour son développement durable à moyen et long terme.

Organiser de façon pragmatique une méthodologie accessible, participative et structurée, permettant d'aboutir, grâce à une vision partagée quoique multiforme, à une stratégie validant des enjeux identifiés et un plan d'actions opérationnelles concret, est de fait la clé de voûte de son projet de territoire pour les années 2004 / 2007.

Celui-ci a été validé lors d'une séance du Conseil de Pays en octobre 2004 :

... " Un projet de développement durable pour le Pays Marennes Oléron a été élaboré à 10 - 15 ans, se traduisant par une Charte de Développement Durable dûment validée, et un Schéma de Cohérence Territoriale en cours de finalisation.

Ces documents d'orientation fixent un cadre général dans lequel doivent s'inscrire les projets qui sont à mener par le Pays dans les années à venir.

Mais il est nécessaire de définir un programme d'actions opérationnelles à court terme pour le Pays, qui doit :

- correspondre à une volonté politique locale forte, clairement définie, susceptible d'être portée et affichée par les élus du territoire,*
- être fondé sur des thématiques prioritaires, annonçant des projets concrets de développement structurants et transversaux de dimension communautaire et inter communautaire,*
- être mis en cohérence avec les orientations générales fixées par les partenaires Etat, Région et Département notamment,*
- permettre au Pays de se positionner efficacement comme une structure d'appui et d'accompagnement du territoire, en jouant un rôle d'agence de développement et de prestataire de services d'ingénierie et d'animation, de coordination et de mise en synergie,*
- apporter une valeur ajoutée aux volontés exprimées et aux efforts entrepris par tous les acteurs désireux de travailler ensemble pour favoriser l'expansion du Pays et de ses composantes territoriales, dans le cadre d'une mise en cohérence des différents projets menés par les maîtres d'ouvrages, qu'ils soient publics ou privés "...*

Suivant ces orientations, une programmation sur trois ans a donc été définie.

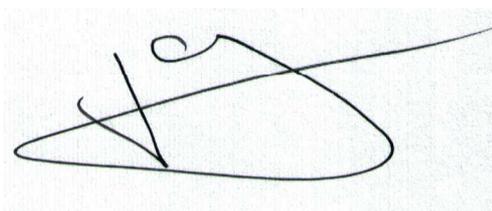
Les premières étapes sont engagées ou programmées, et parmi lesquelles nous retrouvons notamment les opérations présentées ci-après, et qui composent notre dossier de candidature.

Le Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes



Jean-Luc ROUSSEAU

Le Président de la Communauté de
Communes de l'île d'Oléron



Jean-Claude BLEMON

PJ : délibérations des deux Communautés de Communes, lettres d'engagement des Pays Royannais et Rochefortais, Charte de Développement durable du Pays Marennes Oléron (forme synthétique), documents SCoT : diagnostic et PADD, rappel de la démarche DRS

DOSSIER

Suite au travail de la Charte de Développement Durable et du SCoT, il apparaît que certaines études opérationnelles thématiques sont un préalable indispensable à la mise en œuvre des orientations de ces deux documents.

Les élus du pays Marennes Oléron se sont accordés dans le cadre de l'écriture du contrat de territoire, en cours de signature avec la Région et du contrat de Pays, en cours de signature, avec l'Etat, pour mener d'ici fin 2006, plusieurs d'entre elles et plus particulièrement :

- Une réflexion sur la mise en œuvre d'un **Plan Plages**, schéma cohérent d'organisation de l'accueil, des accès et des activités liées aux plages pour permettre une lisibilité des actions effectuées sur ces territoires et définir un plan d'actions de valorisation de ces espaces et de préservation des milieux.
- Un **Plan Paysage** afin de sensibiliser les décideurs publics et privés aux qualités paysagères et environnementales du territoire et de modifier le regard contraignant porté sur ces espaces naturels et en faire des atouts de développement.
- Une réflexion globale sur l'habitat qui se déclinera sous forme de **Programme Local de l'Habitat** (1 par Communauté de Communes), venant compléter le travail déjà en cours sur la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, lui-même faisant suite à deux OPAH successives.
- Une **Politique globale de déplacements**, pour permettre aux personnes habitant le territoire à l'année d'accéder à des transports en commun pertinents et fiables et pour tenter de résoudre les difficultés de circulation dues à l'affluence des touristes.

Ces actions sont à relier avec d'autres déjà en cours comme la restauration des fossés à poissons, la sensibilisation au problème de la pêche à pied et de la préservation des espèces, la gestion et la valorisation des algues d'échouage, la réflexion sur la mise en valeur du patrimoine local terrestre et maritime, la définition d'une réglementation adaptée de l'affichage publicitaire...

Le déploiement du SIG durant l'année 2006, doit également permettre une meilleure observation du territoire, qui mettra en évidence les problématiques locales et favorisera une meilleure prospective (progression de l'urbanisation, nombre de logements sociaux, nombre de résidences principales et secondaires, identification des points noirs de circulation...).

L'enjeu d'une réponse à l'appel à projet DATAR est :

- d'améliorer la coordination de l'ensemble de ces actions,
- d'outiller les élus et les partenaires de façon à prendre en compte l'ensemble des effets directs ou indirects de ces actions sur les diverses thématiques.

L'expérimentation aurait pour objectif de construire une méthodologie et de fournir aux différents comités de pilotage des outils transversaux de lecture des différents projets (grille d'écriture des cahiers des charges, de suivi et d'évaluation) les plus efficaces et les plus rationnels possibles, permettant une vision globale du territoire, des effets contradictoires et des impacts sur le long terme.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET

A - Justification du périmètre

Le Pays Marennes Oléron est situé sur la façade maritime du département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes.

Il est encadré par le Pays Rochefortais au nord, par le Pays de Saintonge Romane à l'est et par le Pays Royannais au sud.

L'association à l'appel à projet DATAR des pays voisins, le pays Rochefortais et le pays Royannais permet une cohérence territoriale reprenant l'aval des bassins versants de la Seudre et de la Charente, ainsi que le territoire ostréicole du Bassin de Marennes Oléron. La zone couvre toute la partie Sud des pertuis charentais.

Les pertuis Charentais comprennent le Pertuis Breton, délimité à l'ouest par l'île de Ré, et le Pertuis d'Antioche délimité par l'île d'Oléron et dont la partie sud prend la dénomination de Bassin de Marennes Oléron.

Il s'agit de zones très productives du point de vue de l'écosystème marin et à l'hydraulique complexe, façonnées et convoitées par l'homme depuis des siècles : les apports d'eaux douces au système Mer des Pertuis - Baie de l'Aiguillon - Bassin de Marennes-Oléron, viennent principalement, du nord au sud, de la Sèvre Niortaise et du Lay (bassin versant : 3.600 km²), de la Charente (10.000 km²), et de la Seudre (800 km²).

S'ajoutent à ces exutoires dits «naturels», une quarantaine d'exutoires plus artificiels que sont les marais littoraux, dont la surface estimée à 30.000 km² dépasse largement celle des bassins versants précités.

Depuis quelques années, des modifications importantes du régime des eaux sont intervenues du fait de l'évolution des pratiques agricoles et en particulier de l'essor de l'irrigation.

Les prélèvements étant principalement effectués dans les nappes superficielles, les "à sec" des cours d'eau sont de plus en plus fréquents, avec des conséquences importantes sur les activités conchylicoles (absence de dessalures dans les zones de production de naissains, manque de nutriments pour la pousse des huîtres).¹

De plus, le territoire des trois pays connaît des difficultés semblables, relevées par les différents documents (Charte de Développement Durable et SCoT), en cours ou validés.

Comme de nombreuses zones littorales, c'est un secteur densément peuplé, avec une urbanisation grandissante, qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles.

L'arrivée massive de retraités entraîne un vieillissement de la population et une rareté, donc une cherté du foncier, qui n'est plus accessible pour les populations travaillant sur la zone.

La première activité économique est représentée par le tourisme.

Mais l'arrivée saisonnière de la population touristique a des conséquences importantes sur le logement et la gestion foncière, les déplacements, le dimensionnement des réseaux, l'emploi et la formation, l'environnement ... et entraîne des nuisances qu'il faut gérer et prévenir.

¹ Commission Environnement Littoral - Rapport au gouvernement - septembre 2002

B - Etat des lieux, chiffres et données clés

• Données générales

Le Pays Marennes Oléron est composé de deux Communautés de Communes, celle de l'île d'Oléron regroupant huit communes et de celle du Bassin de Marennes regroupant quant à elle sept communes.

C'est un territoire enclavé, desservi uniquement par des routes départementales.

L'île d'Oléron est reliée au continent par un pont, d'une longueur de 3,6 kilomètres, inauguré en 1966.

Depuis sa gratuité en 1991, le trafic s'est accentué, provoquant notamment de grosses difficultés en période estivale.

Les liaisons avec l'extérieur se font essentiellement par deux départementales à 2x1 voies : la D 123 en direction de Rochefort et la D 728 en direction de Saintes et de Royan.

• Géographie de la zone

Sur le plan géographique, le Pays est véritablement un espace attractif ; l'île d'Oléron est située en éperon dans l'océan, et le Bassin de Marennes est une zone d'interpénétration du milieu terrestre et du milieu aquatique.

Les conditions climatiques sont particulièrement favorables ; les hivers sont doux avec un nombre de jours de gel réduit, les étés frais. L'amplitude thermique annuelle est inférieure à 15°C. L'ensoleillement est important ; environ 2 200 heures par an. Quant à la pluviosité, elle est assez bien répartie sur l'année.

Les paysages nuancés sont fort attrayants. Les massifs forestiers présents uniquement sur l'île d'Oléron couvrent 12 % de son territoire.

Les bois et bois résiduels, visibles sur l'ensemble du Pays, sont localisés soit sur les terres hautes, sous forme d'écrans linéaires en lisière de marais ou le long des canaux.

Les marais constituent également un élément primordial du paysage et notamment sur le Bassin de Marennes ; d'ailleurs, ces derniers couvrent sur les communes de Nieulle sur Seudre et Hiers-Brouage plus de 70 % de leur territoire communal.

Autre élément caractéristique du Pays, les plages qui sont présentes essentiellement sur l'île d'Oléron (45 kilomètres dont 42 de sable fin et 3 de nature différente).

Les richesses biologiques et écologiques sont particulièrement remarquables (de nombreuses espèces florales sont d'origine méditerranéenne).

Sur le plan environnemental, la situation est favorable ; l'absence d'industries et un secteur conchylicole très exigeant contribuent à la valorisation écologique de ce territoire.

Le bassin de Marennes Oléron prolonge au sud de l'île d'Aix le pertuis d'Antioche. Il s'agit d'une mer intérieure peu profonde couvrant environ 26 000 ha.

Le pertuis de Maumusson sépare l'île d'Oléron de la presqu'île d'Arvert. Il se complète par les estuaires de la Charente et de la Seudre.

Trois rivières débouchent sur la zone. Leurs alluvions conditionnent directement la sédimentologie des pertuis et la configuration des estrans.

De plus, le mélange de leurs eaux douces et de l'eau salée crée des conditions propices pour la reproduction des huîtres et l'élevage conchylicole.

- La Charente : son bassin versant s'étend sur 10 000 km². Elle se jette au nord du bassin de Marennes Oléron par un estuaire large et envasé. De plus, elle alimente en eau douce le marais de Marennes par l'intermédiaire du canal Charente-Seudre.
- La Seudre : fleuve court (65 km), son bassin versant couvre environ 800 km². Sa partie estuarienne a une longueur d'une vingtaine de kilomètres et une largeur de 1 à 2 kms. Elle constitue donc un véritable bras de mer largement ouvert sur la partie sud du bassin de Marennes Oléron.
- La Gironde : une petite partie des eaux de la Gironde pénètre au nord du bassin de Marennes Oléron par le pertuis d'Antioche.

Le réseau hydrographique secondaire assure le drainage du marais. Il est régulé par un système d'ouvrages de contrôle des échanges hydrauliques avec la mer.

Une grande partie de la frange littorale s'organise en marais pénétrés par de multiples chenaux qui assurent leur alimentation en eau de mer.

Les marais littoraux sont caractérisés par une altitude inférieure aux plus hautes mers, une absence de relief et une pente générale faible.

Les marais doux, isolés de leur bassin versant, ne reçoivent naturellement et n'évacuent que l'eau de pluie tombée sur leur surface. Leur problème principal est la maîtrise de l'alimentation en eau : il faut évacuer l'eau en hiver mais prévoir une arrivée d'eau en été.

Les marais salés sont des terrains de faible altitude, parcourus par l'onde de marée, ils sont caractérisés par la présence d'eau de mer.

Ce sont souvent d'anciens marais salants transformés en claires et viviers à poissons.

Leur principal problème est la circulation de l'eau de mer entre le boire (l'onde de marée doit aller le plus vite possible dans tous les bassins) et le déboire (à marée basse, l'eau doit se retirer par gravité dans les chenaux et les ruissons).

Ils sont à vocation conchylicole, aquacole et salicole.

Le marais salé a connu ces dernières années une déprise importante de la part des conchyliculteurs.

D'autres utilisateurs ont acquis du marais à différentes fins : activités de loisirs, activités cynégétiques,... Ces différentes acquisitions ont engendré des conflits d'utilisation de l'espace et des conflits d'accès à la ressource environnementale.

Par ailleurs ces nouveaux usages du marais et le retrait de l'activité conchylicole ont montré une diminution voire une absence d'entretien du marais, mettant en péril les régimes hydrauliques qui font sa spécificité et sa richesse.

• Approche socio-économique.

1- Les activités économiques

L'économie du territoire est très dépendante de sa position géographique.

Tout d'abord de par le tourisme, moteur principal de l'économie du territoire par ses emplois induits directs (restauration, hôtellerie, camping, ...) ou indirects (bâtiment, travaux publics pour la construction de résidences secondaires).

La présence de l'océan oriente également fortement l'économie.

En effet, l'ostréiculture est un pôle important d'emplois sur le bassin de Marennes ainsi que sur le sud de l'île d'Oléron.

Cependant, une grande part des emplois générés par l'ostréiculture ou le tourisme est composée d'emplois saisonniers.

Le chômage sur le pays est donc très dépendant de la saisonnalité mais ne varie que très peu annuellement (environ 15% depuis 1982).

Le niveau de formation de la population active est également dépendant de cette position géographique.

En effet, l'éloignement du territoire par rapport aux pôles de formation du département ou de la région, mais également la facilité pour trouver un emploi sur le territoire (emplois précaires dans la plupart des cas, complémentarité entre la saison touristique et la saison ostréicole) participent à un niveau de formation faible de la population active : moins de 7% de la population active a un niveau supérieur au Baccalauréat.

- La conchyliculture

L'une des principales activités du pays Marennes Oléron est la conchyliculture avec la production d'huîtres (ostréiculture), de moules (mytiliculture) et de palourdes (vénériculture).

Le pays Marennes Oléron est reconnu au niveau international pour la production d'huîtres. L'ensemble du Bassin de Marennes (périmètre plus large que le pays Marennes Oléron, puisqu'il inclut la rive gauche de la Seudre) représente 50% de la production d'huîtres en France. L'ostréiculture connaît le même phénomène de concentration que l'agriculture : diminution du nombre de concessionnaires mais augmentation de la taille des concessions.

L'activité ostréicole est un des pôles d'emplois majeurs sur le pays puisqu'elle emploie 1.300 salariés permanents mais également 3.400 salariés saisonniers.

D'autres activités liées à la mer sont présentes mais leur poids est nettement moindre :

- la mytiliculture : le Bassin de Marennes produit chaque année environ 3.000T de moules
- la vénériculture : la production de palourdes s'exerce encore sur une dizaine d'exploitations.

- La pêche

Le port de la Cotinière est le premier port de pêche du département. Avec 75 bateaux, il se situe devant le port de La Rochelle.

La Cotinière génère 1,5M€ de ressources pour plus de 4.000T de poissons débarqués et quelques 315 emplois directs.

Le nombre d'emplois indirects est quant à lui beaucoup plus important. Ce sont pour la plupart des emplois dans l'artisanat.

- L'agriculture

Le nombre d'exploitations, d'emplois et dans une moindre mesure la superficie agricole utilisée ne cesse de diminuer depuis 1979. Le pays subit comme le reste du territoire français le phénomène de concentration des exploitations agricoles : diminution du nombre d'exploitants mais augmentation de la taille moyenne des exploitations.

En 2000, l'agriculture n'employait plus que 12,5% de la population active contre près de 27% en 1988.

Sur l'île, la viticulture, le maraîchage ainsi que l'élevage dominant. Sur le bassin de Marennes l'élevage et la céréaliculture sont les modes agricoles les plus présents.

Sur l'île, 3 communes concentrent 84% de l'activité viticole : Saint Pierre, Saint Denis et Saint Georges. La présence de la coopérative viticole sur la commune de Saint Pierre d'Oléron participe à la promotion du vin de pays d'Oléron. Le tourisme a sans aucun doute permis le renouveau de cette activité mais également sa réussite.

La production issue du maraîchage permet de satisfaire une grande partie des besoins de l'île. Son développement signifierait donc une ouverture plus grande de cette activité vers l'extérieur (vente des produits sur le marché départemental, ...).

Les produits issus de l'agriculture locale doivent faire l'objet d'une valorisation encore plus affirmée afin de préserver un certain dynamisme ainsi qu'une certaine activité agricole et ainsi aller à l'encontre de la diminution inéluctable de l'agriculture.

La diversification des productions est également nécessaire pour permettre à l'agriculture de perdurer dans des conditions satisfaisantes. Toutefois, cette diversification devra prendre en compte les différentes contraintes du territoire.

- L'activité commerciale et artisanale

Près de 1.600 entreprises sont présentes dans le Pays avec la répartition suivante :

- 82% des entreprises situées sur l'île
- 18% se concentrent sur le Bassin de Marennes

La commune de Saint Pierre à elle seule concentre 515 entreprises soit près du tiers des entreprises du pays. En comparaison, le Bassin de Marennes regroupe moins de 300 entreprises.

Il existe donc réellement un déséquilibre dans la répartition spatiale des entreprises. Ce constat révèle la forte polarisation économique de l'île sur l'ensemble du pays Marennes Oléron.

Cette polarisation est notamment due à l'importance du tourisme sur l'île générant une activité importante puisque près de 20% des entreprises de l'île sont des hôtels ou des restaurants.

Seules 5 de ces entreprises ont plus de 50 salariés dont 4 sont localisées sur l'île.

A l'inverse, près de la moitié de ces entreprises n'ont pas de salarié. La majorité des entreprises du Pays peut être considérée comme des entreprises "familiales".

Un tissu artisanal dense est présent sur le Pays Marennes Oléron, près de 820 entreprises ont été recensées fin 2002. Cette dynamique est à mettre en corrélation avec plusieurs facteurs :

- une activité de la construction importante qui induit de forts besoins en entreprises du bâtiment (elles représentent d'ailleurs 50% de l'ensemble des entreprises artisanales),
- la présence de l'océan et d'une activité maritime importante : ostréiculture et pêche, induisant des besoins en entreprises de réparation maritime, transport, services, ... (30% des entreprises du secteur artisanal).

Ce tissu d'entreprise est une manne importante au niveau de l'emploi puisqu'elles représentent 850 personnes sur l'île d'Oléron et près de 450 sur le Bassin de Marennes. Ces 1.300 emplois représentent environ 13% des actifs du pays.

Ce tissu artisanal est actuellement confronté au problème de la transmission des entreprises. En effet, conformément à la structure démographique du Pays, un grand nombre de chefs d'entreprises sont proches de la retraite et souhaiteraient céder leur activité.

La transmission est un facteur de fragilisation du tissu artisanal. Il est donc important qu'une politique globale soit mise en place afin d'accompagner la reprise de ces entreprises notamment par des jeunes.

L'ensemble des communes de l'île d'Oléron possède un appareil commercial de proximité relativement bien développé : boulangerie, boucherie, épicerie, ...

La commune de Saint Pierre demeure toutefois celle où l'on trouve la plus grande diversité dans les commerces, c'est le pôle commercial de l'île. Les chalands peuvent y trouver les commerces les plus courants ainsi que des commerces anomaux.

Les communes du Bassin de Marennes ne bénéficient pas du même équipement commercial. Marennes demeure le principal pôle commercial du Bassin, certaines communes n'étant que très partiellement pourvues.

D'une manière générale, le tourisme influe largement sur l'équipement commercial notamment de l'île. Une grande partie des commerces est fermée hors période estivale appauvrissant ainsi l'offre pour la population permanente et augmentant l'évasion commerciale vers les pôles urbains à proximité du pays.

Cette fermeture des commerces une partie de l'année tend également à favoriser le développement de la grande distribution.

Afin de réduire notamment l'évasion commerciale mais également de limiter le poids de la grande distribution, les deux communautés de communes ont mis en place des schémas d'urbanisme commercial. Ils ont pour objectifs principaux de développer l'offre commerciale de détail au sein du pays et ainsi d'améliorer le cadre de vie des résidents permanents. Le développement de cette offre commerciale doit se faire principalement vers certains domaines : équipement de la personne, de la maison et la culture.

- Le tourisme

La Charente-Maritime est le premier département touristique en Poitou-Charentes. La capacité d'accueil de l'île d'Oléron représente près de 22% de l'offre départementale.

Dans ce domaine, le pays présente une forte distinction entre les deux communautés de communes : L'île d'Oléron a un tourisme balnéaire très développé reposant sur son climat, ses plages et sur ses activités traditionnelles, le Bassin de Marennes, malgré des potentialités touristiques indéniables (sites architecturaux et espaces naturels spécifiques) et de réelles améliorations, reste encore un territoire de passage (vers l'île, vers Royan au sud ou vers Rochefort au nord).

Un des atouts principal du pays demeure sa position littorale. L'attrait des plages demeure le principal moteur de l'activité touristique et participe à faire du Pays un des lieux touristiques les plus reconnus en France. Leur fréquentation demeure toutefois difficilement quantifiable.

Les musées, châteaux, parcs ... viennent compléter et diversifier cette offre touristique. Ce sont plus de 340.000 touristes en 2002 qui ont visité ces sites, avec un site d'attraction : le Phare de Chassiron qui accueille près du tiers de ces touristes, soit environ 120.000 personnes chaque année.

Malgré ces nombreux sites, le Pays souffre d'un manque d'équipements structurant d'envergure nationale comme le zoo de la Palmyre dans le Pays Royannais ou encore l'Aquarium à La Rochelle...

Le pays concentre près du quart des lits d'hébergement (marchands) du département de Charente-Maritime derrière le Pays Royannais (35%).

L'hébergement dominant demeure la résidence secondaire (14.600 sur l'ensemble du pays). La fréquentation des résidences secondaires, à la différence des campings est plus diffuse dans le temps (week-end en arrière saison, vacances scolaires, ...).

Le camping est le deuxième mode d'hébergement avec plus de 12.500 emplacements. 77 des 84 campings du pays sont présents sur l'île. Ces campings captent une clientèle plutôt familiale et "populaire".

Aux emplacements de camping, il faut ajouter les parcelles à camper qui demeurent un hébergement spécifique à l'île d'Oléron.

Elles sont dispersées sur le territoire et abritent des caravanes ou mobil homes, souvent sans raccordement aux réseaux, elles présentent de graves risques pour l'environnement et ont pour la plupart d'entre elles un impact notable sur le paysage.

Près de la moitié de ces 8.500 parcelles à camper est illégale.

L'offre en hébergement souffre d'un manque de qualité. En effet, la plupart des hébergements que ce soit les campings ou les hôtels n'ont que 2 étoiles.

Rares sont les hébergements haut de gamme : produit surtout recherché par la clientèle étrangère.

Cette population se tourne donc vers le Pays Royannais où elle trouve satisfaction. En effet, seulement 15% de la clientèle étrangère qui fréquente le département séjourne dans le Pays Marennes Oléron contre 60% dans le Pays Royannais.

- L'emploi

Le Pays Marennes Oléron a un taux de chômage important (15 % contre 11,2 % sur le département²). Le taux de demandeurs d'emploi longue durée est de 7,6 %. Le chômage touche particulièrement les femmes (18,5%) et les jeunes de - 24 ans (33,2%). Le nombre de personnes au RMI sur l'ensemble du Pays est important. Les problèmes d'habitat et de déplacement sont les principaux freins à l'insertion professionnelle.

2- La démographie

• L'évolution de la population

Le phénomène d'héliotropisme, associé au caractère insulaire d'une partie du territoire, participent aux grandes spécificités démographiques du territoire.

C'est l'ouverture du viaduc à la fin des années 1960 qui est à l'origine de la forte croissance démographique du territoire, notamment sur l'île d'Oléron. C'est en réalité l'arrivée de nouvelles populations qui participent à la croissance démographique et non le gain des naissances sur les décès.

La forte attraction de ce territoire vient en effet compenser le déficit des naissances, ce déficit des naissances sur les décès étant la principale résultante du vieillissement de la population sur le Pays. En effet, on observe un accroissement important des plus de 60 ans passant de 26 % en 1982 à près de 33 % en 1999. C'est en fait l'arrivée de personnes âgées qui participe au vieillissement du territoire et non le vieillissement sur place de la population originelle. Ce vieillissement de la population est d'autant plus fort que le solde migratoire est élevé.

On constate également une baisse de la taille moyenne des ménages, cette baisse observée également au niveau national est le résultat de 5 facteurs combinés :

- la diminution de la natalité,
- la diminution des grandes familles (3 enfants et plus),
- la décohabitation des jeunes,
- l'instabilité croissante des couples,
- le vieillissement de la population.

En passant de 27.430 à 32.479 habitants entre 1975 et 1999, le Pays de Marennes Oléron a connu une croissance démographique de 18,5 %. Le rythme actuel est proche de 7 % sur 10 ans, soit 14 % en 20 ans.

² Chiffres recensement 99

Ce chiffre de 14 % amènerait le nombre d'habitants du Pays à 37.000 habitants en 2020, soit environ 13.500 sur la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et 23.500 habitants sur l'île d'Oléron.

- **La population active**

La part des actifs dans la population totale, en 1999 est de 39,3% (département : 42,5%, Région : 43,7%).

46% des actifs travaillent sur leur commune de résidence. Le phénomène est accentué sur l'île d'Oléron. Cette tendance diminue en allant vers le Bassin de Marennes.

- **L'éducation et la formation**

Concernant le secteur de l'éducation, le Pays Marennes Oléron compte douze écoles maternelles, dix sept écoles primaires, trois collèges et deux lycées.

Selon des sources datant de 1997, 996 enfants étaient scolarisés en maternelle, 1626 en primaire et 1300 dans les collèges.

A cela, il convient d'ajouter les 135 élèves de l'école privée "Jeanne d'Arc" (maternelle et primaire). Des deux lycées, Boyardville et le lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, seul le dernier propose des formations (baccalauréat + deux).

De plus, les formations de ce lycée sont en adéquation avec l'activité économique locale.

Cependant, le pays concentre des niveaux scolaires faibles (5, 5bis et 6).

La part des 19-24 ans scolarisés sur le pays est de 37,3% pour une moyenne départementale de 49,8% et régionale de 54,2%.

21,6% des plus de 15 ans sont sans diplôme en 1999 et l'accès à la formation qualifiante est limité (6,2% des 15 ans et plus).

Le Pays ne compte qu'un seul organisme de formation professionnelle, les autres étant sur Rochefort et la Rochelle.

3- Habitat et patrimoine

- **L'habitat**

Le pays Marennes Oléron est caractérisé par des hameaux et des bourgs de taille limitée. Les chefs-lieux, Saint Pierre d'Oléron et Marennes recensent respectivement 5944 et 4685 habitants ; ils jouent le rôle de noyaux commerciaux et administratifs.

Relativement anciens, les bourgs sont constitués par un bâti continu, dense, organisé autour de voies étroites et parfois sinueuses. L'indice d'occupation du sol est particulièrement élevé.

L'habitat récent se développe à la périphérie des bourgs ou dans les hameaux. Le bâti est discontinu.

Le rythme actuel de construction, plus particulièrement sur l'île d'Oléron et dans une moindre mesure sur le Bassin de Marennes, conduira, d'ici 5 à 10 ans à une saturation. L'inflation du prix du terrain ne cesse de croître. De 1990 à 1999, les résidences principales ont augmenté de 14 % alors que les résidences secondaires ont augmenté de plus de 25 %.

Ce rythme élevé s'explique, sur l'île d'Oléron, par la demande croissante de résidences secondaires (47,9% de l'ensemble des logements en 1999 en moyenne sur le pays, jusqu'à

81,8% dans certaines communes de l'île d'Oléron), sur le Bassin de Marennes par l'accessibilité à l'agglomération de Rochefort en forte croissance.

Une hausse de la population de 14 % d'ici 2020 serait accompagnée d'une augmentation de près de 30 % du parc de résidences principales. Ainsi, en passant d'une population de 32.500 à 37.000 habitants en 2020, le Pays verrait simultanément son parc de résidences principales passer de 14.100 à 18.600, soit une hausse de 4.500 logements.

Ce phénomène a généré une dégradation du paysage, très sensible notamment sur l'île d'Oléron.

- **Le patrimoine**

Le Pays compte un important patrimoine architectural religieux, militaire et civil.

Certains bourgs, notamment Le Château d'Oléron et Brouage, sont des sites architecturaux.

La plupart des églises du territoire sont classées monuments historiques.

Le petit patrimoine, composé essentiellement de puits, de moulins, d'escaliers extérieurs, de cantons et de querreux (cours publiques ou privées communautaires, propres à l'économie agricole), est présent dans l'ensemble des villages.

L'activité salicole puis ostréicole a créé le paysage spécifique des marais salés et a induit une occupation spécifique de l'espace avec la construction de « cabanes » le long des chenaux, l'accès se faisant prioritairement par mer.

La cabane traditionnelle est le relais à terre du bateau de l'ostréiculteur. Construite avec des matériaux de récupération, peinte de couleurs vives, elles ont un intérêt patrimonial certain et contribuent à la richesse touristique du littoral.

A cela, s'ajoute le patrimoine issu de l'exploitation des marais (ponts, écluses, vannes...) et des pêches traditionnelles (écluses à poissons, fossés à poissons...).

C - Principaux problèmes rencontrés

Conformément aux diagnostics de la Charte de Développement Durable et du ScoT, les principaux problèmes rencontrés sur le territoire du Pays Marennes Oléron sont les suivants :

- Concernant l'habitat : la difficulté est d'attirer et de maintenir les jeunes actifs sur le territoire
 - solde migratoire en stagnation et solde naturel en baisse
 - déséquilibre démographique dû au vieillissement de la population
 - diminution de la taille des ménages (décohabitation et vieillissement)
 - pression croissante des résidences secondaires et augmentation du prix du foncier
- Concernant les déplacements : la faiblesse structurelle du territoire et des transports en communs insuffisants :
 - engorgement généralisé et permanent du réseau routier principal sans réserve de capacité
 - inaccessibilité et impossibilité de stationnement sur les sites majeurs
 - aggravation des problèmes de mobilité pour les populations captives
 - desserte insuffisante et unimodale du territoire depuis l'extérieur

- Concernant l'économie : le maintien des activités primaires et le déséquilibre engendré par l'activité touristique :
 - population active en diminution
 - saturation des zones d'activités
 - décalage entre besoins et offres
 - dévitalisation de l'activité agricole et maritime
- Concernant l'environnement : la préservation des milieux naturels, la limitation des risques et des nuisances et la banalisation des paysages:
 - mitage des grands marais par les petites structures de loisirs
 - phénomène illégal de pêche à pieds
 - dégradations fortes du cordon dunaire et des forêts littorales
 - risque de contamination du bassin ostréicole
 - saturation des systèmes d'assainissement par des eaux pluviales parasites
 - développement de l'urbanisation

Ces problèmes sont communs avec les pays voisins que sont Rochefortais et Royannais. Ce sont des territoires fragiles, construits par l'homme et qui nécessitent un entretien pour être préservés.

Ils sont le terrain de tous les conflits d'usage, pêche, aquaculture, ostréiculture, transports, loisirs et sont à la convergence de tous les impacts du changement global, niveau de la mer, évolutions climatiques, érosion côtières ...

D - Présentation des enjeux pour le territoire

Les principaux enjeux du territoire sont :

- d'affirmer l'identité du Pays Marennes Oléron
- de dynamiser le territoire
- de renforcer et de dynamiser le tissu économique à l'année
- de préserver la qualité du Pays pour maintenir un équilibre entre ses richesses patrimoniales, les activités économiques et la maîtrise de l'urbanisme.

Ces enjeux sont repris dans le ScoT et déclinés sous la forme suivante :

- Habitat : équilibrer le parc résidentiel existant et à venir
- Déplacements : coordonner les politiques de déplacement et d'urbanisme
- Economie : orienter le développement
- Environnement, paysage : préserver les grands équilibres entre les différents espaces et conserver et conforter la diversité paysagère et patrimoniale.

La Gestion Intégrée des Zones côtières est définie par l'IFREMER comme un « Processus dynamique qui réunit décideurs et utilisateurs, intérêts publics et privés en vue de la protection et du développement des systèmes et ressources côtières.

Ce processus vise à optimiser les choix à long terme en privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable ».

C'est l'« instrument privilégié du développement durable de l'éco-socio-système complexe, en réconciliant développement et bon état écologique des ressources, et en liant les questions environnementales, économiques et sociales »³.

La démarche proposée par l'IFREMER présente trois phases de travail :

Phase 1 : identification préliminaire : contexte, problématiques, atouts et contraintes, acteurs.

Cette phase s'est concrétisée sur le Pays Marennes Oléron lors de l'écriture de la Charte de développement Durable et du ScoT.

Phase 2 : préparation : état des lieux - diagnostics - objectifs stratégies, zonage, plan de gestion.

La préparation des différents contrats (de territoire avec la Région et de pays avec l'Etat) a permis d'identifier les actions majeures à mettre en œuvre dans les prochaines années.

Phase 3 : mise en œuvre : besoin d'appui sur méthodologie globale, outils de suivi et indicateurs, évaluation.

C'est dans le cadre de cette troisième phase que se positionne notre territoire et espère le soutien de la DATAR par le biais de cet appel à projet.

³ Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières - guide méthodologique - IFREMER

2. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

A - Principaux objectifs

Le projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière présenté par le Pays Marennes Oléron a pour objectif général d'expérimenter une conduite de démarches opérationnelles envisagées dans le projet de territoire.

Celui-ci résulte des deux documents élaborés récemment sur la même échelle : la **Charte de développement** et le **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Le premier en constitue l'élément participatif et stratégique, construit avec les habitants et acteurs locaux selon une expérimentation de démocratie participative.

L'autre, s'appuyant sur l'antériorité de la Charte, en constitue le volet politique et réglementaire avec la perspective d'encadrer les documents d'urbanisme locaux (PLU communaux).

Ces deux documents, qui ont en commun un diagnostic et un projet d'aménagement et de développement durable, concourent ensemble au traitement des enjeux du littoral et de son arrière pays dans un souci d'articulation des politiques publiques sectorielles.

Pour passer des orientations générales et stratégiques envisagées sur le territoire à la mise en œuvre concrète des projets publics ou privés, des déclinaisons thématiques et opérationnelles sont lancées afin de traduire chaque objectif dans le cadre d'un **programme d'actions planifié** dans le temps, concernant des **porteurs identifiés** et au moyen de **financements adaptés**.

Comme indiqué dans l'introduction (lettre de motivation), ces déclinaisons concernent principalement :

- les problématiques d'accueil et de desserte des espaces littoraux soumis à une forte pression touristique,
- la mise en place d'un guide pour la préservation et la mise en valeur des paysages identitaires et diversifiés,
- le maintien d'une offre en habitat accessible à la population permanente,
- la gestion globale des déplacements motorisés ou non dans une perspective de maîtrise de la croissance du trafic automobile.

Si ces approches concernent essentiellement les parties terrestres du Pays, elles ont été l'occasion de mettre en exergue les multiples interactions avec l'espace maritime, tant du point de vue des écosystèmes propres au milieu marin que du patrimoine qu'il recèle (les écluses à poisson) ou encore des différentes pratiques et activités qui cohabitent sur l'ensemble du littoral.

En effet, la cohabitation de loisirs et activités nautiques entre eux comme la baignade, la voile, le surf, le jetski ou toutes les nouvelles pratiques utilisant le vent comme mode de propulsion et la plage ou l'estran comme terrain, avec les activités économiques qui s'exercent sur l'estran ou dans la bande littorale comme l'ostréiculture en parc ou la pêche côtière, pose de réels problèmes quant au partage de l'espace ou à la compatibilité des usages.

De même, la manière d'occuper le sol (agriculture, tourisme, urbanisation) conditionne en grande partie la qualité des eaux rejetées dans l'océan, qualité des eaux qui constitue pourtant la principale source de richesse du Pays à travers les plages et le tourisme ainsi que la conchyliculture.

Cette sensibilisation au devenir des espaces maritimes a d'ailleurs remis à jour le projet de Schéma de Mise en Valeur de la Mer qui pourrait trouver, ultérieurement, une nouvelle actualité à travers un **chapitre individualisé du Schéma de Cohérence Territoriale** (cf les nouvelles dispositions de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux).

Sur le fond, le projet GIZC visera plusieurs objectifs, dont la conservation des milieux selon une approche écosystémique, l'utilisation durable des ressources côtières, la diversification économique et la production de richesses au profit de tous.

B - Principes d'intégration, de partenariat et d'innovation

• Intégration

- analyse transversale des problématiques sectorielles, de leur interaction ainsi que des modalités respectives d'action publique
- approche systémique des milieux naturels et humains qui suppose un travail sur :
 - les liens des ressources naturelles tels que l'eau, les habitats de la faune, les corridors biologiques ...,
 - les liens socio-économiques entre les activités terrestres et leurs effets sur les activités maritimes,
 - les liens institutionnels supposant coopération, échanges d'informations, résolution de conflits et définition d'objectifs communs.

• Partenariat : favoriser la pleine participation des intervenants à la prise de décisions au niveau du Pays, avec l'appui des différents pouvoirs publics et des organismes compétents :

- la participation de la société civile et des différentes parties prenantes,
- l'instauration d'une coordination des acteurs institutionnels notamment associés aux démarches et projets (services de l'Etat, représentants consulaires, collectivités locales voisines et d'échelle supérieure, associations locales, ...).

La gestion intégrée suppose la coopération des parties prenantes dont les intérêts peuvent être contradictoires.

• Innovation :

- dans l'ouverture à tous les acteurs concernés de près ou de loin par la gestion intégrée d'une zone côtière, c'est-à-dire chercheurs (scientifiques, spécialistes, experts, ...), collectivités territoriales (élus, agents de développement local, ...), acteurs du développement économique des territoires littoraux, associations de protection de l'environnement,
- en favorisant une meilleure utilisation de l'information dans les décisions de gestion au moyen d'un système d'information partagé, outil clé dans la préparation, la mise en forme et le suivi du projet. (Ex : système d'information géographique, espace de travail collaboratif via le portail Internet, communauté virtuelle),
- par la définition d'un mode de gouvernance adapté.

C - Effets attendus

- Sur l'environnement :
 - un maintien de la diversité biologique et de la productivité des écosystèmes,
 - une plus grande prévention des pollutions marines d'origine terrestres ou causées par la navigation,
 - un arrêt de la détérioration des espaces naturels les plus exposés,
 - une meilleure information et sensibilisation des populations locales et touristiques à la richesse et la fragilité des milieux naturels, ainsi que de leurs précieux rôles pour la biodiversité.
- Sur le développement local :
 - déploiement de filières économiques en lien avec les activités traditionnelles locales,
 - frein à la banalisation progressive des paysages identitaires,
 - confortement de l'attractivité touristique du territoire, et par conséquent d'une de ses principales sources de richesse,
 - maintien d'une dynamique de qualité de vie à l'année,
 - création et fonctionnement de structures inter-institutionnelles ainsi que de structures de concertation locale.
- Sur le service rendu à la population :
 - la mise en place de dispositifs d'aides en matière d'habitat, de restructuration du commerce et de l'artisanat correspondant aux difficultés particulières au territoire,
 - l'adaptation de services publics, comme le transport collectif ou les modes de déplacements doux, aux réels besoins de la population et à la demande particulière en période touristique,
 - un meilleur accueil touristique tant du point de vue des équipements que des activités proposées,
 - une vie sociale riche et diverse fruit d'un tissu associatif dense et d'activités sportives et culturelles satisfaisantes.
- Sur les effets à une échelle plus large :
 - la participation à l'effort de conservation et d'utilisation durable des ressources,
 - la lisibilité et une cohérence pour l'extérieur dans la conduite des actions menées sur le territoire,
 - la collaboration formalisée avec les zones côtières voisines,
 - le cadrage d'une démarche reproductible dans le temps sur le territoire et permettant l'échange d'expérience avec d'autres zones côtières.

3. PRESENTATION DU GROUPE PROJET

La candidature du Pays Marennes Oléron fait suite à une réunion technique de faisabilité le 2 mars 2005, qui regroupait les techniciens de différents partenaires, ayant travaillé avec nous lors de l'écriture de la Charte de Développement Durable et du SCoT:

- Le SGAR
- La Sous Préfecture
- La DDE
- La DIREN
- La Direction Régionale du Tourisme
- Le Conseil Général : Direction des Sites et de la Nature, Direction des Infrastructures, Direction de la Mer et de la Coopération,
- Le Comité Régional du Tourisme
- L'Office National des Forêts
- La Chambre d'Agriculture
- La Direction Départementale des Affaires Maritimes
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- L'IFREMER
- Le Pays Rochefortais
- Le Pays Royannais

Lors de cette rencontre, la réflexion du Pays Marennes Oléron a été présentée et expliquée, l'ensemble des participants s'est déclaré intéressé par le travail à mener.

Suite à cette première rencontre, une réunion plus large a permis de valider avec l'ensemble des services institutionnels présents la pertinence d'une réponse du Pays Marennes Oléron à l'appel à projet DATAR.

Elle a également donné l'occasion aux Présidents du Pays Marennes Oléron d'affirmer la volonté politique du Pays de poursuivre dans une telle perspective les différents travaux engagés ou prévus, et qui n'avaient pu qu'être envisagés jusqu'alors de manière sectorielle.

Cette réunion a eu lieu le 24 mars dernier et a réuni :

- Les Présidents du Pays Marennes Oléron
- Les Maires des 15 communes du Pays Marennes Oléron
- La Sous préfecture
- Le SGAR
- La DDE service de l'urbanisme et de l'habitat
- La DDE service Maritime
- La Délégation Régionale au Tourisme
- Le Conseil Général : Direction des Sites et de la Nature, Direction des Infrastructures, Direction de la Mer et de la Coopération
- Le Conseil Régional : Direction de l'environnement, de l'agriculture et du tourisme
- Le Comité Départemental du Tourisme
- Le Comité Régional du Tourisme
- L'Office National des Forêts
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- L'IFREMER
- Le Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

- Le Président du Syndicat Mixte du Pays Rochefortais
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais.

L'ensemble des personnes présentes a validé la démarche et s'est engagé à accompagner la démarche du territoire.

Par ailleurs, le Pays Marennes Oléron a développé lors de l'expérimentation « Développement Responsable et Solidaire » constitutive de l'élaboration de la Charte de Développement, des méthodes de travail participatives.

Il a alors travaillé régulièrement dans ses différentes thématiques avec les acteurs locaux tels que :

- Le Conseil de Développement
- Le CREAA (Centre de Recherche et d'Expérimentation Aquacole Appliquée)
- La Section Régionale Conchylicole
- Le Port de la Cotinière
- Les différents collèges et lycées
- Le Groupement Local d'Employeurs ,du Pays Marennes Oléron
- Le CFPPA de Bourcefranc
- Les partenaires touristiques (prestataires ou offices)
- La filière nautique
- Le CAUE 17
- Nature - Environnement 17
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Le Conservatoire du Littoral
- Le Comité d'expérimentation technique des fossés à poissons
- L'Observatoire de l'Estran - Ecluses à poissons
- L'Association Fort Royer
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie de La Rochelle et de Rochefort
- La Chambre des Métiers
- Les associations locales culturelles, sportives, environnementales ...

Il est manifeste que le Pays est en mesure de réactiver et même d'élargir ce partenariat, ce qu'il a d'ailleurs entrepris lors d'une première demi-journée de travail en plénière et en ateliers dans le cadre des travaux qui se sont engagés sur le "Plan Plages" en avril 2005.

4. PILOTAGE DU PROJET

A - Responsables du projet : maître d'ouvrage et chef de projet.

Maîtrise d'ouvrage : Le Pays Marennes Oléron (des élus seront spécialement désignés au sein du Conseil de Pays composé de 30 membres).

Chef de projet : JC Mercier, Animateur / Responsable de Pays (et les membres de l'équipe technique). Une collaboration technique sera menée avec les techniciens des autres Pays.

B - Méthode envisagée, outils de gouvernance prévus ou envisagés.

Méthode participative et partenariale avec la constitution de différentes instances :

- Commissions de travail mixtes thématiques et transversale (élus, pouvoirs publics et institutionnels, experts, socio-professionnels, habitants, ...)
 - Comités techniques thématiques (élus référents, techniciens)
- 
- PRODUCTION
DE LA
DEMARCHE**

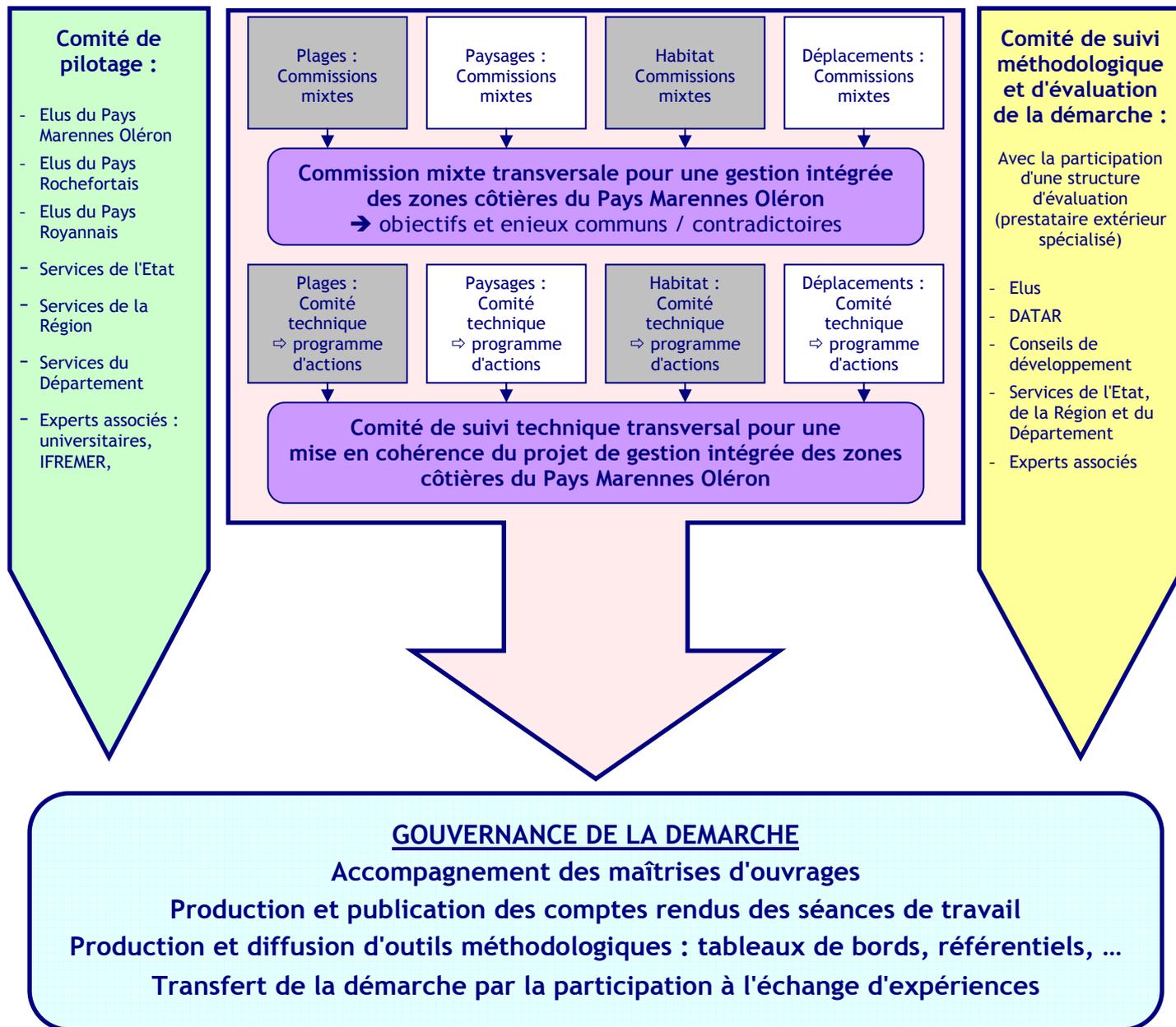
- Comité de suivi technique transversal pour une mise en cohérence globale des travaux (élus référents, techniciens)
 - Comité de pilotage pour une validation et un suivi stratégique et politique du projet (élus des 3 Pays, institutionnels financeurs, experts associés)
 - Comité de suivi méthodologique et d'évaluation de la démarche pour une recherche d'indicateurs, un réajustement du projet, et une pérennisation de la démarche (Elus désignés, Conseils de développements, services institutionnels, experts associés et la prestation d'un Cabinet d'études spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques)
- 
- GOUVERNANCE
DE LA
DEMARCHE**

Et toujours :

- Les Bureaux et Conseils de Pays pour suivi, validation et délibérations ...
- 
- PERENNITE DE
LA DEMARCHE**

L'objectif de cette organisation est de permettre l'amélioration de la coordination des mesures prises par toutes les autorités locales et régionales, l'ensemble des acteurs socio-professionnels et des habitants / citoyens concernés par la mise en œuvre de ces actions stratégiques, définies dans une perspective de développement durable.

Schéma d'organisation structurante de la démarche



C - Modalités techniques, financières et administratives existantes ou à mettre en œuvre pour en garantir la pérennité

Le 23 décembre 2004, le Conseil de Pays réuni en assemblée a validé le principe d'une évolution importante du statut juridique du Pays Marennes Oléron.

La structuration juridique actuelle du Pays (co-gestion par les deux Communautés de Communes avec rôle de chef de file pour la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron) ne permet pas d'afficher suffisamment clairement ses orientations et d'en renforcer l'identité particulière, puisque composée de deux EPCI avec leurs spécificités propres mais complémentaires dans leurs échanges sociaux, leurs problématiques économiques et leurs enjeux environnementaux.

Par ailleurs, un Syndicat Mixte d'Etude du Pays Marennes Oléron gère la démarche d'élaboration du SCoT, et un autre Syndicat Mixte s'occupe quant à lui exclusivement de promotion touristique.

Il est envisagé de procéder à la fusion de ces deux syndicats mixtes fermés, dont le périmètre est identique afin de simplifier le "paysage institutionnel" du Pays et de permettre à celui-ci d'être doté d'une structure juridique propre.

Ainsi, tout en conservant les compétences des deux syndicats actuels, le nouveau syndicat pourra alors prendre à son compte l'ensemble des responsabilités et des missions qui incombent à un Pays et assumer pleinement l'exercice d'activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de coordination, de gestion ou de toute autre prestation nécessaire à la réalisation des projets de développement local, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, technologiques et touristiques ..., d'intérêt collectif tel que défini dans le cadre des orientations de la charte de développement durable du Pays Marennes Oléron.

Il aura également en charge la représentation du Pays Marennes Oléron, et en particulier l'aptitude à engager contractuellement ses membres avec l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, ou toute autre collectivité publique ou partenaire privé, en application de la loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la politique des pays.

Il assurera en outre de nouvelles compétences qui lui seront spécifiquement confiées comme la maîtrise d'ouvrage d'opération à caractère intercommunautaire : gestion du Système d'Informations Géographiques et futur portail Internet du Pays.

Cette nouvelle organisation structurelle est un premier gage de maîtrise et de pérennisation de la démarche.

Sur le plan financier, chacun des thèmes envisagé prévoit une ligne budgétaire spécifique pour lesquelles les Communautés de Communes d'une part (le Pays Marennes Oléron), et les politiques contractuelles mobilisables d'autre part, s'engageront pour permettre la mise en œuvre planifiée du programme de gestion intégré qui sera élaboré.

D - Instruments de politique publique qu'il est envisagé de mobiliser

Des financements sont déjà envisagés (hors aide DATAR) :

- Pays Marennes Oléron (participation des CdC) 2005 - 2007 : 300.000 €
- Contrat de Territoire Région / Pays 2004 - 2006 : 130.000 €
- Contrat de Territoire Etat / Pays 2005 - 2006 : à définir
- Conventiionnements spécifiques : à définir

E - Modalités d'évaluation envisagées

Mise en place d'un "Comité de suivi et d'évaluation du dispositif de gestion intégré des zones côtières du Pays Marennes Oléron" avec la participation d'élus, de représentants des Conseils de Développement, des représentants des services de l'Etat, de la Région et du Département, d'experts, le tout pilotant un travail d'évaluation confié à un prestataire extérieur (Cabinet d'études spécialisé).

Cette mission d'évaluation, à entendre comme un **moyen d'améliorer le pilotage des programmes de développement concernés et leur cohérence durable** (évidemment pas comme un contrôle au sens strict), permettra à la fois de déterminer :

- une méthode d'évaluation "chemin faisant" de la démarche expérimentale
- la détermination de critères permettant l'évaluation "in fine" de la démarche expérimentale
- une méthode d'évaluation "chemin faisant" de la démarche pérenne de "gestion intégrée des zones côtières".

5. ENGAGEMENT A PARTICIPER A L'ECHANGE D'EXPERIENCES

Il est bien entendu que les acteurs de la démarche, au premier rang desquels le groupe porteur du projet et en particulier le Pays Marennes Oléron lui-même, s'engagent à participer à la demande de la DATAR notamment, et cela autant que de besoin, à des temps d'échanges d'expériences.

Là encore, le Pays Marennes Oléron contribue depuis plusieurs années à de nombreux échanges d'expériences réciproques :

- A l'occasion de l'élaboration de la **Charte de développement** dans le cadre d'une expérimentation régionale de démocratie participative baptisée « Parole Publique, pour un développement responsable et solidaire ».

Les quatre Pays candidats de Poitou-Charentes étaient régulièrement réunis pour échanger sur la méthode et l'avancement du dispositif.

Cette expérimentation a également donné lieu à des témoignages auprès d'autres territoires en quête d'exemples et de conseils.

Cette démarche trouve aujourd'hui une nouvelle traduction dans les échanges qu'entretient le Conseil de développement avec ceux des territoires aux enjeux similaires ou avec des homologues régionaux et nationaux.

- L'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale** qui a nécessité l'échange d'expériences dès le début des réflexions.

En effet, le SCoT du Pays Marennes Oléron étant un des tous premiers de France, les informations utiles à la conduite du projet comme la conception du cahier des charges, les modalités de la concertation ont été glanées auprès de territoires plus avancés ou face aux mêmes interrogations.

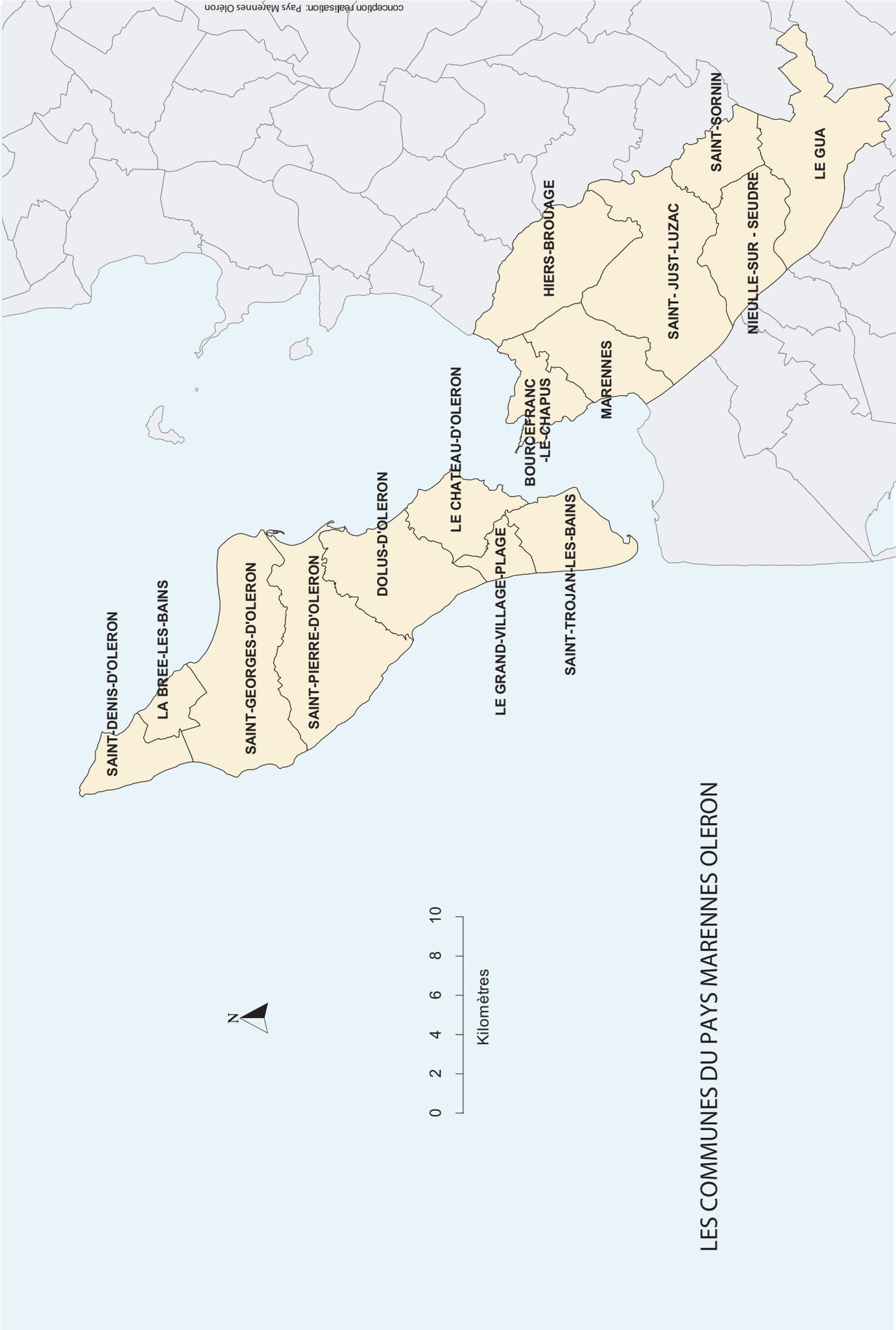
De très diverses informations ont ainsi pu être échangées au sein du Club des Maîtres d'Ouvrages de SCoT, réseau informel des territoires en cours d'élaboration.

Depuis, c'est l'expérience du Pays qui sert à d'autres collectivités, toujours au sein du réseau et à l'occasion d'actions de formation ou de rencontres nationales.

- Une des traductions opérationnelles du projet de territoire en matière de préservation et de mise en valeur des espaces est en cours.

Elle consiste à définir une **politique commune en matière d'affichage publicitaire** tant du point de la réglementation et de son application que des orientations qualitatives et incitatives à mettre en œuvre.

Les premiers travaux de la Commission ad hoc du Pays (« Guide pour l'application du règlement d'affichage publicitaire sur le Pays Marennes Oléron ») intéressent déjà plusieurs collectivités confrontées également à cet enjeu.



LES COMMUNES DU PAYS MARENNES OLERON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2005

APPEL A PROJETS DATAR SUR LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES



REÇU

La DATAR a lancé en janvier 2005 un appel à projet concernant une gestion intégrée des zones côtières.

Cet appel à projet s'appuie à la fois sur la recommandation européenne du 30 mai 2002, et sur le Comité Interministériel d'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT) du 14 septembre 2004.

Il propose une gestion intégrée des zones côtières, c'est à dire une vision globale et transversale de l'aménagement et de la préservation des communes littorales.

Cette vision, sur notre territoire, a été le point de départ de la réflexion sur le SCOT et la Charte de Développement Durable.

Cet appel à projet permettrait de répondre aux enjeux à la fois de la charte de développement durable du territoire et du SCOT qui prône un développement du Pays Marennes Oléron basé sur " la préservation de la qualité du pays pour maintenir un équilibre entre ses richesses patrimoniales (naturelles, architecturales, culturelles), les activités économiques et la maîtrise de l'urbanisme ".

Ces deux documents ont été inscrits dans le projet du Pays 2004-2006 sous différentes formes, et notamment : la réalisation d'un plan plages, d'un plan paysage, de Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunaux, d'une étude Plan de Déplacement Urbain (PDU) volontaire et d'un programme d'action "transports alternatifs"...

Cet appel à projet permettrait donc de prioriser et de coordonner la mise en œuvre d'ores et déjà prévue de ces différentes actions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DONNE un avis favorable à une réponse à cet appel à projet,

AUTORISE le Président à contractualiser et à solliciter toutes les subventions nécessaires à sa mise en œuvre auprès des partenaires concernés.

Pour copie conforme,
Fait à Saint-Pierre-d'Oléron, le 24 mars 2005,

Le Président,
Communauté
de Communes de
l'île d'Oléron


Jean-Claude BLEMON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

59 Route des Allées - BP 85 - 17310 SAINT-PIERRE-D'OLÉRON Tél : 05.46.47.24.68.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 23 MARS 2005

Convocation au Conseil Communautaire : 17 mars 2005

Date d'affichage : 17 mars 2005

Conseillers en exercice : 34

Conseillers présents : 26

Nombre de votants : 30

Le vingt trois mars deux mille cinq à neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur BLEMON Jean-Claude, Président.

Monsieur SERVAT est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

- M. BITHONNEAU Roger, Maire, délégué de la commune de Saint-Denis-d'Oléron
- Mme LOISELAY Marie-Claude, Conseillère municipale, déléguée de la commune de Saint-Denis-d'Oléron
- Mme HEMMERDINGER Francine, déléguée de la commune de Saint-Denis-d'Oléron
- M. SERVAT Yves, Maire, délégué de la commune de La Brée les Bains
- M. NAUD Jean-Jacques, Maire-Adjoint, délégué de la commune de La Brée les Bains
- M. VERRAT Bernard, Maire, délégué de la commune de Saint-Georges-d'Oléron (pouvoir de M. COUDRAIN)
- M. REBONDIN Yves, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Saint-Georges-d'Oléron
- M. FAVRE James, Maire-Adjoint délégué de la commune de Saint-Georges d'Oléron
- Mme NAULEAU Michèle, Conseillère municipale, déléguée de la commune de Saint-Georges d'Oléron
- M. PEYRY Jean-Paul, Maire, délégué de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- M. PITAUD Maurice, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- M. SUEUR Christophe, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- M. BUTEUX Jean-Pierre, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- Mme BOUSSIRON Elisabeth, Maire-Adjoint, déléguée de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- M. PELLETIER Yves, Conseiller Municipal, délégué de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- M. BAZERBES Jean-Jacques, Maire, délégué de la commune de Dolus d'Oléron (pouvoir de M. NYZAM)
- M. NADEAU Dominique, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Dolus d'Oléron (pouvoir de M. VILLA)
- M. PARENT Michel, Maire, délégué de la commune de Le Château d'Oléron (pouvoir de Mme HUBERT)
- M. LEPIE Bernard, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Le Château d'Oléron
- M. FERREIRA François, délégué de la commune de Le Château d'Oléron
- M. BLÉMON Jean-Claude, Maire, délégué de la commune de le Grand-Village-Plage
- M. VAILLANT Gérard, Maire-Adjoint, délégué de la commune de le Grand-Village-Plage
- M. BRIDIER Patrice, Maire-Adjoint, délégué de la commune du Grand-Village-Plage
- M. BOHÉE Alain, Maire, délégué de la commune de Saint-Trojan-les-Bains
- M. BONNEAU Jean-Luc suppléant de Mme GAUTRIAUD Frédérique, Conseillère Municipale de Saint-Trojan-les-Bains
- M. SAGNES François, Conseiller Municipal, délégué de la commune de Saint-Trojan-les-Bains

PARTICIPAIENT EGALEMENT :

- M. HUGHES Joseph, Directeur des Services de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron
- M. GABORIAU Luc, comptable
- Mme TEFFAINE Muriel, secrétaire
- Mme BERTHELIER Nathalie, Communauté de Communes de l'île d'Oléron
- M. MERCIER Jean-Claude, Directeur du Pays Marennes Oléron

ABSENTS EXCUSES

- M. GOUINEAU Max, délégué à la commune de La Brée les Bains
- M. NYZAM Daniel, délégué de la commune de Dolus d'Oléron (pouvoir à M. BAZERBES)
- M. COUDRAIN Jean-François, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Saint-Georges d'Oléron (pouvoir à M. VERRAT)
- M. VILLA Philippe, Conseiller Municipal, délégué de la commune de Dolus d'Oléron (pouvoir à M. NADEAU)
- Mme HUBERT Micheline, Maire-Adjoint, déléguée de la commune de Le Château d'Oléron (pouvoir à M. PARENT)
- Mme GAUTRIAUD Frédérique, Conseillère Municipale, déléguée de la commune de Saint-Trojan-les-Bains

ABSENTS NON EXCUSES

- M. FESSEAU Gilbert, Maire-Adjoint, délégué de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- Mme JOLY Béatrice, déléguée de la Mairie de Saint-Pierre-d'Oléron
- Mme DELANOUE Sylvia, déléguée de la commune de Le Château d'Oléron

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN DE MARENNES**

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2005/CC3/16

Séance du 23 mars 2005

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19



REÇU

- 1 AVR. 2005

Date de la convocation : 8 mars 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars à quatorze heures, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de Communes à Marennes, sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEAU.

Présents :

MM. HATTABE (jusqu'à la fin de la question n°1), SUIRE, GRANDILLON, SLEGR, Mme CERVO (suppléante), délégués de Marennes
MM. ROUSSEAU, ROCHER, MASSE (suppléant), Mme PETROWISTE, délégués de Bourcefranc-le-Chapus
Mme. VIOLLET, déléguée de Saint-Just-Luzac
MM. VERNOUX, LATREUILLE, Mme DESGRIS, délégués de Le Gua
MM. MARTINET, AUGÉ, délégués de Hiers-Brouage
Mme BAUDIN, déléguée de Saint-Sornin
M. STAMM, délégué de Nieulle-sur-Seudre

Excusés:

MM. SAUNIER, LOBJOIS (pouvoir donné à Monsieur ROUSSEAU), PORTIER, CHAGNEAUD, LAGARDE (pouvoir donné à Monsieur STAMM), Mme JARRIAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur James SLEGR

ooOoo

16 – PAYS MARENNES OLERON – APPEL A PROJET DATAR SUR LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

La DATAR a lancé en janvier 2005 un appel à projet concernant une gestion intégrée des zones côtières.

Cet appel à projet s'appuie à la fois sur la recommandation européenne du 30 mai 2002 et sur le CIADT du 14 septembre 2004. Il propose une gestion intégrée des zones côtières, c'est à dire une vision globale et transversale de l'aménagement et de la préservation des communes littorales.

Cette vision, sur notre territoire, a été le point de départ de la réflexion sur le SCOT et la Charte de Développement Durable.

Cet appel à projet permettrait de répondre aux enjeux à la fois de la charte de développement durable du territoire et du SCOT qui prône un développement du Pays Marennes Oléron basé sur " la préservation de la qualité du pays pour maintenir un équilibre entre ses richesses patrimoniales (naturelles, architecturales, culturelles), les activités économiques et la maîtrise de l'urbanisme ".

Ces deux documents ont été inscrits dans le projet du Pays 2004-2006 sous différentes formes, et notamment : la réalisation d'un plan plages, d'un plan paysage, de PLH intercommunaux, d'une étude PDU volontaire et d'un programme d'action "transports alternatifs"...

Cet appel à projet permettrait donc de prioriser et de coordonner la mise en œuvre d'ores et déjà prévue de ces différentes actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable du conseil de Pays Marennes Oléron du 3 mars 2005,
- après avoir entendu l'exposé du président,
- après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE

- de donner un avis favorable pour une réponse à cet appel à projet,
- d'autoriser le Président du Pays Marennes Oléron à contractualiser et à solliciter toutes les subventions nécessaires à sa mise en oeuvre auprès des partenaires concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
Le Président
Jean Luc ROUSSEAU



Je soussigné Jean Luc ROUSSEAU, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Par transmission à la Sous Préfecture le : 21/03/05
Par réception en Sous Préfecture le : 1/04/05
Affichée, publiée ou notifiée le : 6/04/05

A Marennes, fait le



Syndicat Mixte du Pays Rochefortais

Objet : Gestion intégrée du littoral

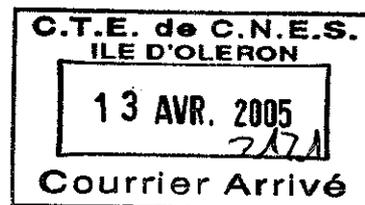
Dossier suivi par Frédéric ANE

Messieurs les Présidents

à

Communauté de Communes de Marennes
Oléron
Monsieur le Président
59 route des Allées
BP 85
17310 SAINT PIERRE D'OLERON

Rochefort, le 5 avril 2005



Monsieur le Président,

A l'occasion de la rencontre du Jeudi 4 mars 2005, concernant l'appel à projet DATAR sur la gestion intégrée du littoral, vous nous interrogez sur l'appui que peut apporter le Pays Rochefortais à votre candidature.

Notre territoire est confronté depuis quelques années aux mêmes problématiques de gestion du littoral que votre territoire. Il connaît une croissance démographique et un développement touristique significatifs. Il devra en maîtriser les impacts sur son littoral et ses activités traditionnelles, notamment la conchyliculture. Il s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Nous vous informons donc de l'avis favorable du Bureau du Syndicat Mixte qui proposera au prochain Conseil Syndical de participer aux travaux du Comité de Pilotage local de la démarche en tant que territoire associé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du Syndicat



Claude CHAMPAGNE

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays
Rochefortais,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Grasset".

Bernard GRASSET

Le Président de la Communauté
de Communes du Sud Charente,

A long, horizontal handwritten signature in black ink.

Robert CHATELIER

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION,

À

Messieurs Jean-Claude BLEMON
& Jean-Luc ROUSSEAU
Co-Présidents Pays Marennes Oléron
59 route des Allées - BP 85
17310 SAINT-PIERRE-d'OLÉRON

SECRETARIAT DU PRÉSIDENT

ROYAN, le 15 Avril 2005

N/RÉF. : 05/2064 - PHM /CD

OBJET : *appel à projet DATAR GIZ*
(Gestion Intégrée des Zones Côtières)



Messieurs les Présidents,

La Communauté d'Agglomération de Royan a engagé, depuis de nombreuses années, sous l'égide du SIVOM tout d'abord, puis de la Communauté de Communes ensuite, une politique de développement équilibré de son territoire littoral, axée notamment sur la préservation de la qualité de ses espaces côtiers, maritimes et terrestres.

Une association, entre le Pays de Marennes-Oléron et la Communauté d'Agglomération de Royan, deux territoires qui englobent toute la diversité des problématiques littorales (terre et mer, frange littorale et arrière-pays), peut conduire nos deux collectivités à développer, dans une logique de développement durable, une approche globale et partagée de la protection et du respect de la fonctionnalité des écosystèmes.

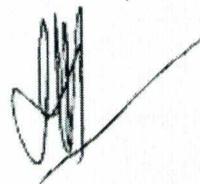
En s'appuyant sur la démarche d'expérimentation que vous proposez, dans le cadre de l'appel à projets GIZC, nos deux entités pourraient travailler au développement d'outils innovants de gestion et d'évaluation « reproductibles » et envisager la mise en oeuvre d'actions communes sur l'ensemble de notre littoral.

C'est pourquoi, c'est bien volontiers que nous apportons notre appui à votre initiative.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,



Philippe MOST

**PRESENTATION SYNTHETIQUE
DE LA CHARTE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU
PAYS MARENNES OLERON**

AXES ET MESURES DE LA CHARTE	ENJEUX / ORIENTATIONS POUR LA PERIODE 2004-2006	EXEMPLE DE PROJETS OU D' ACTIONS
AXE A : AFFIRMER L'IDENTITE DU PAYS MARENNES OLERON		
<p>Mesure A.1 : Forger, renforcer l'identité du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Travailler à mettre en réseau les acteurs, les projets et les ressources du territoire avec le souci de pérenniser les acquis de la démocratie participative expérimentée sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une politique culturelle cohérente à l'échelle du Pays - Clarifier la répartition des fonctions du développement touristique et le rôle des acteurs aux différents niveaux territoriaux : - Développer une marque collective « Pays Marennes Oléron » pour l'aide à la promotion. - Développer les cadres de concertation informels - Soutenir les projets à partir de critères bien définis. - Mettre en place de véritables moyens d'information et de communication sur le Pays Marennes Oléron - Mettre les actions « parentes » des deux communautés de communes en relation.

AXES ET MESURES DE LA CHARTE	ENJEUX / ORIENTATIONS POUR LA PERIODE 2004-2006	EXEMPLE DE PROJETS OU D' ACTIONS
AXE B : DYNAMISER LE TERRITOIRE		
<p>Mesure B.1 : Attirer et Maintenir de jeunes actifs sur le territoire</p>	<p>Faciliter l'installation de jeunes actifs sur le territoire</p> <p>Animer le territoire et offrir des activités et des manifestations culturelles, sportives et de loisirs de qualité tout au long de l'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer un panel de services à la famille - Informer et favoriser les outils des politiques en faveurs des jeunes et notamment les Plans Educatifs Locaux - Diversifier l'offre culturelle - Mieux coordonner l'événementiel - Diversifier l'offre de loisirs et sportives. - Rajeunir le parc des équipements d'activités physiques et sportives du Pays. - Favoriser l'harmonisation et le développement des transports en commun et de la mobilité en général. - Favoriser une politique globale d'habitat locatif à l'année - Favoriser la création de logements diversifiés et adaptés à la demande. - Développer les services à domicile.

<p>Mesure B.2 : Favoriser l'ascension sociale et l'emploi par l'amplification de la formation initiale et de la qualification</p>	<p>Recenser et faire connaître les activités à l'année pour les enfants et les jeunes.</p> <p>Centraliser l'information pour tout public sur les possibilités de se former.</p> <p>Ajuster les dispositifs et les politiques descendantes aux projets et besoins individuels des personnes en attentes.</p> <p>Favoriser une démarche de qualification des métiers du tourisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une structure de coordination et d'animation légitimée et portée politiquement par les élus du pays. - Lutter contre l'illettrisme et l'exclusion en facilitant l'accès aux activités et pratiques culturelles - Mettre en œuvre et faire connaître les dispositifs de Valorisation des Acquis d'Expérience (VAE) et Valorisation des Acquis Professionnels (VAP). - Organiser des opérations de sensibilisation aux métiers du territoire - Favoriser l'équipement en TIC du territoire - Créer un guichet unique information/formation. - Mise en réseau des acteurs et des moyens pour répondre aux besoins des entreprises locales, anticiper les formations à mettre en place. Préparer les jeunes d'aujourd'hui à des métiers de demain - Favoriser la pluriactivité sur le territoire - Encourager à se former dans l'entreprise touristique
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Mesure B.3 : Favoriser le déplacement des personnes</p>	<p>Amener les acteurs des transports en commun (transporteurs, usagers, collectivités...) à travailler ensemble sur des modes de déplacements alternatifs.</p> <p>Améliorer l'accès au réseau ferré national et ainsi aux services qu'on ne trouve que dans les grandes villes.</p> <p>Favoriser l'utilisation du vélo comme alternative à la voiture sur l'ensemble du Pays.</p> <p>Travailler sur une logique de déplacement en vélo à l'année et renforcer ainsi la qualité touristique globale du territoire.</p> <p>Relier le projet cyclable du Pays avec les territoires voisins.</p> <p>Intégrer les déplacements piétonniers dans les plans de circulation</p> <p>Améliorer la qualité et la sécurité de l'ensemble du réseau routier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la mise en place et la gestion de transports à la demande - Avoir une véritable politique d'information et d'incitation envers les transports en commun - Travailler en cohérence avec les territoires voisins - Repenser l'offre de transport en commun vers les agglomérations voisines - Harmoniser les horaires, les correspondances, les tarifs - Favoriser l'utilisation utilitaire du vélo à l'intérieur et entre les centres bourgs - Créer de véritables itinéraires cyclables - Favoriser les aménagements vélos en dehors des pistes cyclables, dans les bourgs et sites à forte fréquentation - Travailler en commun avec les associations liées au vélo. - Favoriser toute alternative à la voiture personnelle et excursionniste. - Aménager les points noirs identifiés - Penser systématiquement aux flux de circulation dans toute opération d'aménagement - Etablir des relations privilégiées avec les services de l'Etat et des collectivités (DDE, DID) - Désenclaver le territoire par tout moyen possible
<p>Mesure B.4 : Réduire les déséquilibres démographiques qui fragilisent le pays, créer la solidarité entre générations, accueillir les nouveaux habitants et favoriser le lien social.</p>	<p>Mesurer la capacité d'accueil du territoire et trouver des critères pour en fixer les limites</p> <p>Aider à l'intégration sociale des nouveaux arrivants dans la vie locale.</p> <p>Aller vers une régulation des pics estivaux et chercher à étaler la saison touristique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les rencontres entre nouveaux arrivants et la population locale. - Etendre les activités culturelles sur l'ensemble de l'année - Etendre les activités sportives et de loisirs sur l'ensemble de l'année - Coordination de l'événementiel - Faciliter l'accueil des nouveaux <ul style="list-style-type: none"> • Information dans les mairies, • Création d'un espace mobile de coordination et d'information (bus info ?). - Les habitants à l'année souhaiteraient des solutions d'aménagements ou toutes alternatives pour faciliter leur vie de tous les jours pendant les périodes critiques. - Faire de l'urbanisme un outil au service de l'équilibre de ce territoire et tenant compte de ce phénomène de capacité d'accueil

		<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à la création de lien social par le parrainage de savoir, et d'échanges entre générations. - Veiller à la qualité de l'eau et des milieux en dépendant, comme développé en mesure D.3. Raisonner ses usages et éviter les gaspillages
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AXES ET MESURES DE LA CHARTE		ENJEUX/ORIENTATIONS POUR LA PERIODE 2004-2006	EXEMPLE DE PROJETS OU D' ACTIONS
AXE C : RENFORCER ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE			
Mesure C.1 : Maintenir et valoriser les activités existantes	<p>Créer une dynamique générale de démarche-qualité, de valorisation et de publicité des produits et des productions du Pays</p> <p>Aider au maintien et au développement des activités existantes, en tenant particulièrement compte des difficultés d'installation et de transmission.</p> <p>Subordonner les aides publiques à la qualité, au fonctionnement sur toute l'année et à la durabilité.</p> <p>Maintenir les commerces et les services de proximité.</p> <p>Intégrer l'ensemble des actions dans la démarche de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aider et valoriser les activités primaires s'engageant dans des démarches de qualité - Favoriser de préférences les activités primaires qui sont sur un mode d'exploitation extensif - Attirer de nouvelles clientèles et fidéliser les clientèles existantes par une offre touristique adaptée - Aider au maintien d'un tissu de petits commerces par la formation et la qualification et en freinant l'agrandissement et la multiplication des grandes surfaces - Développer les circuits courts de distribution - Augmenter la qualité de l'accueil dans les commerces - Développer les services à domicile - Elargissement de l'offre de loisirs, - Engagement de l'offre touristique locale dans une démarche Qualité, - Professionnalisation de la fonction d'accueil et formation professionnelle, - Mise en réseau de l'information, gestion au niveau des Offices de Tourisme. - Informer sur les périodes d'ouverture - Coordonner les périodes de fermeture en instaurant un "tour de garde" pendant l'hiver. - Tenter de cerner au mieux les nouvelles attentes des clientèles. 	
Mesure C.2 : Attirer et créer de nouvelles activités	<p>Rechercher de nouveaux secteurs d'activité qui puissent s'intégrer à notre environnement, et favoriser l'esprit d'entreprise.</p> <p>Subordonner les aides à la qualité, au</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implantation de TPE et PME qui respectent les qualités naturelles et paysagères du territoire, qui ne génèrent pas de flux de transport supplémentaires importants. - Capturer de nouvelles activités qui permettent aux personnes diplômées de rester sur le territoire : TIC, bureau d'études, maîtrise d'œuvre, expertises... 	

	fonctionnement sur toute l'année et à la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le secteur paramédical voire médical tel que remise en forme, thalasso, kinésithérapie... - Favoriser des activités culturelles de qualité et innovantes
--	-----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EXEMPLE DE PROJETS OU D' ACTIONS		
AXES ET MESURES DE LA CHARTE	ENJEUX/ORIENTATIONS POUR LA PERIODE 2004-2006	
AXE D : PRÉSERVER LA QUALITÉ DU PAYS POUR MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE SES RICHESSES PATRIMONIALES, LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LA MAÎTRISE DE L'URBANISME		
<p>Mesure D.1 : Préserver les richesses naturelles – faune, flore, et paysage – en tant qu'infrastructures essentielles à l'économie du territoire.</p>	<p>Faire respecter les législations existantes tant en ce qui concerne la pêche, les paysages, les milieux que l'urbanisme.</p> <p>Sensibiliser à la qualité de nos espaces naturels afin de les préserver tout en les rendant accessibles</p> <p>Faire respecter, gérer et aménager si nécessaire les sites sensibles sans pour autant porter atteinte à l'économie du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former et structurer un réseau d'acteurs de l'environnement et de l'éducation à l'environnement - Informer, éduquer sur et à l'environnement et le développement durable. - Diagnostiquer, informer, sensibiliser sur la réglementation et sur un code de bonnes pratiques de la pêche à pied.. - Mettre en place un schéma directeur pour les activités nautiques locales - Contingenter les déplacements excursionnistes en été. - Eviter le gaspillage de l'eau - Améliorer et compléter l'information sur la qualité des eaux potables. - Protéger la ressource par l'interdiction de forages profonds. - Dresser un schéma des incidences sur la qualité de l'eau à l'instar des SAGEs, SDAGEs, Contrats de rivières.... - Favoriser les pratiques professionnelles ou collectives en mesure de gérer et d'entretenir les espaces ruraux en général et les marais en particulier - Organiser, prendre en main les flux de visiteurs pour éviter de fragiliser et de détériorer ces espaces.
<p>Mesure D.2 : Préserver les richesses architecturales et culturelles locales – urbanisme, bâti local, petit patrimoine, écluses et fossés à poissons – en tant qu'infrastructures essentielles à l'économie du territoire</p>	<p>Définir et appliquer une politique d'urbanisme et de protection architecturale dynamique</p> <p>Améliorer et protéger la qualité du paysage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les habitants du territoire sur la connaissance par une démarche d'inventaire - Sensibiliser les collectivités locales à ne pas abandonner et banaliser leur patrimoine architectural et les inciter à l'entretenir et le valoriser. - Faire connaître et découvrir les richesses patrimoniales locales - Informer et éduquer à l'environnement et au développement durable - Favoriser un développement harmonieux de l'Hôtellerie de Plein Air. - Engager une démarche de requalification et intégration paysagère - Conserver la qualité et l'identité architecturales en les adaptant aux

		<p>nouvelles contraintes et techniques des métiers du bâtiment et des travaux publics oeuvrant sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concilier les exigences de la vie moderne et la qualité architecturale inspirée du bâti traditionnel - Gérer le nombre grandissant de camping cars
<p>Mesure D.3 : Innover des activités et des moyens au service de cette volonté d'équilibre général</p>	<p>Augmenter la connaissance et affiner les diagnostics.</p> <p>Se donner les moyens de s'organiser pour faire de Marennes Oléron un laboratoire du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un observatoire du patrimoine : eau, air, environnement au sens large, bâti, avec le souci de transparence et de démocratie participative - Aller au possible vers la diminution du volume des déchets et leur traitement sélectif - Limiter la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. - Favoriser les motorisations non polluantes pour le nautisme et les activités conchylicoles de la même manière que pour tous véhicules... - Aménager et entretenir les sites sensibles (plages, forêts, dunes...) de manière innovante et exemplaire : développer les navettes pour l'accès aux plages ainsi que tout autre système alternatif - Créer un pôle d'excellence sur l'écocitoyenneté et le développement durable, ses concepts et ses techniques : information, conférences, formation.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS MARENNES OLERON

SCoT

Pour penser le développement durable du territoire dans tous les aspects de la vie quotidienne

Diagnostic

1 2 3

Créé par la loi SRU, le SCoT est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi de la planification des 15 communes du Pays, dans une perspective de développement durable.

Pour cela, il assure la cohérence des politiques d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement... et leur traduction communale à travers les Plans Locaux d'Urbanisme.

1^{ER} ETAPE : LE DIAGNOSTIC

Partagé et prospectif, il a été élaboré dans le cadre d'une participation élargie. Une analyse approfondie du territoire a permis d'identifier des constats forts. Cependant, ce n'est qu'après avoir croisé les observations que les grands enjeux pour l'avenir sont apparus.

Ce diagnostic, volontairement synthétique, permettra d'engager la discussion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et les Orientations du SCoT (voir p.4).

REFERENCE JURIDIQUE

"Le diagnostic est établi au regard :

- des prévisions économiques et démographiques
- des besoins répertoriés en matière : de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement
- d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services"

Art. L1122-1 code de l'urbanisme

LE ROLE DU SCoT

- Le SCoT fixe les objectifs d'aménagement et d'urbanisme en prenant en compte les différentes politiques :

- de l'habitat social et privé
- des infrastructures, de voirie et de transports collectifs
- des déplacements
- d'implantations commerciales
- de protection de l'environnement

- Le SCoT fait le lien entre les outils des politiques sectorielles

- Le SCoT exprime le projet global du territoire

- Le SCoT s'impose aux documents d'urbanisme de niveaux inférieurs :

- le Plan Local d'Urbanisme ou Cartes communales
- le Plan de Déplacements Urbains
- le Programme Local de L'Habitat
- le Schéma de Développement commercial



diagnostic **HABITAT**



Les atouts

- Un territoire attractif
- Une forte croissance de l'urbanisation

Les principaux risques

- Aggravation des déséquilibres sur le marché immobilier (**les résidences secondaires représentent près de 50% des loge-**

ments et dominent les prix du marché immobilier) et sur la structure démographique (**vieillesse de la population, en 1999, 1/3 de la population avait plus de 60 ans**).

- Difficulté pour les jeunes ménages et les ménages à faible revenu pour se loger (**seulement 4% de logements sociaux sur l'ensemble du Pays**).

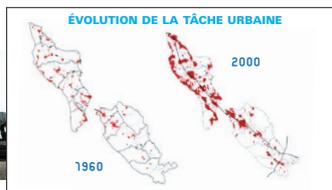
- Evolution de l'urbanisation liée à la déprise agricole, à la spéculation foncière ayant pour incidence la banalisation du territoire.
- Transfert croissant de population résidente de l'île d'Oléron sur le bassin de Marennes.

Les besoins du territoire

- Eviter l'accroissement des déséquilibres dans la structure de la population.

- Limiter et réguler les constructions de résidences secondaires.
- Augmenter la production de logements locatifs conventionnés.
- Mettre en place de **véritables politiques foncières et immobilières publiques** pour permettre une diversification des logements en faveur des jeunes ménages actifs, des travailleurs saisonniers, des jeunes en formation, des personnes défavorisées.

HABITAT



Quelle maîtrise de l'étalement urbain ?



Comment préparer l'avenir de l'ostréiculture ?



ECONOMIE

Pour éviter que l'aménagement et les déséquilibres, des outils de gestion et de solidarité sont à mettre en place.

diagnostic **ECONOMIE**



Les atouts

- **Un taux de chômage stable** mais très dépendant de la saison.
- La présence du littoral qui façonne l'ensemble de l'économie.
- **Un tissu d'entreprises artisanales développé.**
- L'ostréiculture : une activité historique qui marque le Pays et de renommée nationale et européenne.
- Une diversité dans la localisation des zones d'activités.

Les principaux risques

- Une lente disparition de l'agriculture sur l'île d'Oléron.
- Une aggravation des **disparités économiques entre l'île et le Bassin de Marennes**
- **Une pénurie de disponibilités foncières** pour l'accueil des entreprises dans les zones d'activités.
- Une saturation du territoire plusieurs mois de l'année au détriment de la qualité de vie des résidents permanents.

- Une précarisation de la situation de l'emploi sur le pays (chômage saisonnier).
- Vers une spécialisation de l'économie : tourisme, activités artisanales.
- Une forte mutation prévisible dans le tissu économique (vieillesse des chefs d'entreprises).

Les besoins du territoire

- Eviter l'accroissement des déséquilibres dans la structure de la population.
- Maintenir le tissu d'entreprises tout en le diversifiant.

- Canaliser et mieux gérer qualitativement et quantitativement l'arrivée des entreprises sur le Pays.
- **Diversifier les modes de production agricoles.**
- Etaler dans le temps la saison touristique et mieux coordonner les actions touristiques.
- Offrir des formations alternatives plus proches du territoire (au niveau de la localisation et au niveau des thématiques, exemple : tourisme, ...).

diagnostic **DEPLACEMENTS**



Les atouts

- Une armature de desserte centrale assurant la continuité entre les territoires.
- Un réseau de pistes cyclables émergeant.

Les principaux risques

- Une inflation permanente du trafic associée à une dégradation des conditions de circulation et de l'état du réseau routier.

- Un réseau routier proche de la saturation et en déficit de stationnement sur les sites les plus fréquentés (les plages).
- Des phénomènes de saturation chronique en période estivale (axe St Pierre-Marennes) qui risque de s'étendre.
- Une diminution de la qualité de vie à l'année.

- Des villes proches : Rochefort, La Rochelle, tendant à accentuer la dissociation entre lieu de vie, lieu de consommation et lieu de travail avec pour conséquence une augmentation des déplacements.

Les besoins du territoire

- Le territoire semble avoir atteint un seuil

maximal dans sa capacité d'accueil de la circulation routière.

- **Le développement d'un projet multimodal (transports en commun, voies cyclables, ...)** attractif et diversifié suppose des réponses adaptées pour la période de crise et le reste de l'année mais également un développement de l'offre et des mesures contraignantes.

... le développement n'aggrave les ...
... on assurant plus de maîtrise et de ...



DEPLACEMENT

Vers un développement des déplacements alternatifs à l'automobile ?

Pourquoi protéger les milieux les plus sensibles ?



ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE



Le milieu naturel

- Maîtrise de la fréquentation humaine des milieux dunaires (piétinement, dégradation des sites).
- **Maintien des activités agricoles et ostréicoles dans les grands espaces de marais** (gestion qualitative).
- Entretien / restauration du réseau hydrographique dans les espaces de marais.
- Gestion conservatoire des petits marais doux (contribution à la diversité de l'île d'Oléron).

- Lutte contre le mitage des marais par les structures de loisirs (aménagements "familiaux").
- **Application de la réglementation concernant la pêche à pied à titre privé**, sur les espaces de vasières et d'estran d'Oléron.

Les risques naturels et les nuisances

- **Maintien d'une eau de qualité satisfaisante** pour la conchyliculture par une maîtrise des pollutions d'origine pluviale et des pollutions diffuses.

- Gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant de la Seudre (gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau douce).
- Lutte contre les risques d'inondation sur les points bas de l'île d'Oléron.

Le patrimoine et les paysages

- Le patrimoine bâti et paysager est riche mais peu protégé.
- Les parcelles à camper sont en conflit avec les coupures d'urbanisation, les espaces

boisés classés, les espaces de fort intérêt paysager.

L'étude paysagère et environnementale a permis de qualifier les espaces. 4 types d'espace ont ainsi été définis :

- les zones de fort intérêt paysager
- les zones d'intérêt paysager notable
- les zones perturbées ou dégradées
- les coupures d'urbanisation d'intérêt local ou d'intérêt général

SCoT

DÉMARCHE DU PAYS MARENNES OLÉRON

Coordonnées du Syndicat Mixte
d'Etude du Pays Marennes Oléron
59, route des Allées - BP85
17310 Saint-Pierre d'Oléron
Tél. 05 46 47 24 68 - Fax. 05 46 47 12 88

1

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Identification de la sensibilité des sites, des milieux et des éléments de valeur

Mars 2003-Déc. 2003

DEFINITION DES BESOINS INITIAUX DU TERRITOIRE

HABITAT



Besoins d'équilibre social de l'habitat

ECONOMIE



Besoins de développement économique

DEPLACEMENT



Besoins en transports

2 3

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Stratégie et objectifs d'organisation et d'aménagement de l'espace

Projet SCoT
Janv. 2004-Juin 2004

DOCUMENT D'ORIENTATIONS REGLEMENTAIRE

ENVIRONNEMENT



Espaces et sites naturels ou urbains à protéger.
Grands équilibres entre espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou les espaces forestiers.
Protection des paysages et mise en valeur des entrées de ville.
Prévention des risques

HABITAT



Notamment les objectifs d'équilibre tant structurel (résidences secondaires /résidences principales) que social (logements aidés/logements non-aidés) de l'habitat et les objectifs de constructions de logements sociaux

ECONOMIE



Notamment les objectifs d'équipement commercial et artisanal.
Localisation préférentielle des zones d'activités

DEPLACEMENT



Objectifs de cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs.
Conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par le transport collectif



Pour penser et assurer le développement durable du territoire dans tous les aspects de la vie quotidienne

Après avoir établi un diagnostic partagé et prospectif mettant en lumière les enjeux en matière de déplacement, d'habitat, d'activité économique et de paysage/environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT en tire les conséquences et expose les choix retenus à long terme.

Cette vision d'avenir présentée sous forme d'objectifs à atteindre s'inscrit, comme son nom l'indique, dans la logique du développement durable afin de rendre cohérentes dans le temps et l'espace les politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement.

Pour en arriver là, la position des élus s'est construite à partir de deux scénarii de développement : l'un tendanciel, l'autre en rupture et plus ambitieux.

Les Orientations Générales constituent, quant à elle, les moyens déployés pour atteindre les objectifs du PADD. Elles permettront de satisfaire les besoins recensés et les enjeux identifiés dans le diagnostic.

Ces orientations sont la partie réglementaire et opposable du SCoT. Elles guideront l'action des décideurs locaux, notamment au travers de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et d'éventuelles démarches de programmation telles que le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU) ou encore le schéma d'urbanisme commercial.

REFERENCE JURIDIQUE

« Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. »

« Le document d'orientations générales (...), précise :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés ;

2° Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger dont il peut définir la localisation ou la délimitation ;

3° Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers ;

4° Les objectifs relatifs, notamment :

a) A l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux ;

b) A la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ;

c) A l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et aux autres activités économiques ;

d) A la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville ;

e) A la prévention des risques ;

5° Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements mentionnés à l'article L. 421-5.

Il peut, en outre, définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Lorsque les documents graphiques délimitent des espaces ou sites à protéger en application du 2° ci-dessus, ils doivent permettre d'identifier les terrains inscrits dans ces limites. »

Art. R. 122-2-1 et R. 122-3 du Code de l'urbanisme

STRATÉGIE POUR L'HABITAT



SAUVEGARDE DE L'HABITAT PERMANENT, DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET REGULATION DU MARCHE

■ Les objectifs

Conforter la croissance des résidences principales sur l'ensemble du pays.

Gérer la production de résidences secondaires sur le pays afin de diminuer les disparités des territoires.

■ Les orientations

Stabilisation globale du nombre des résidences secondaires sur l'ensemble du pays mais tendre vers un rééquilibrage des territoires (14.586 R.S. en 1999 et 2020) :

- Diminution du poids des résidences secondaires dans les territoires de l'île fortement dominés par ce type de logements.
- Augmentation du poids des résidences secondaires dans les territoires où elles sont moins présentes.

DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT LOCATIF CONVENTIONNE

■ Les objectifs

Renforcement de l'habitat locatif conventionné afin de favoriser le parcours résidentiel des ménages.

■ Les orientations

Le taux de logements locatifs aidés devra être de 8% à l'échéance 2020. Pour cela, la construction de logements locatifs aidés est fixée à 25% de la construction neuve des résidences principales.

MENER UNE POLITIQUE FONCIERE VOLONTARISTE ET INTERVENTIONNISTE

■ Les objectifs

Gérer de manière coordonnée et durable les terrains à urbaniser pour l'habitat.

Mettre en place une politique foncière solidaire et multi-thématique.

■ Les orientations

Mise en place d'un observatoire du logement et du foncier.

Définition du besoin foncier strict par commune.

L'ouverture à l'urbanisation des terrains est subordonnée aux résultats obtenus (RS, RP et logements conventionnés).

CONSERVATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DES ESPACES URBAINS CENTRAUX

■ Les objectifs

• Renforcer et renouveler les espaces de centres bourg dans le but d'une redynamisation démographique et commerciale, et pour favoriser une vie à l'année.

• Gérer de manière qualitative les extensions d'urbanisation dans le secteur de Marennes.

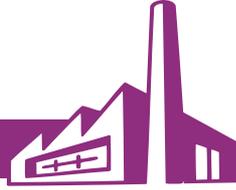
■ Les orientations

• Transposition et adaptation de la charte architecturale de l'île d'Oléron sur le bassin de Marennes.



STRATÉGIE POUR

L'ECONOMIE



SAUVEGARDE DES ACTIVITES PRIMAIRES SUR L'ENSEMBLE DU PAYS

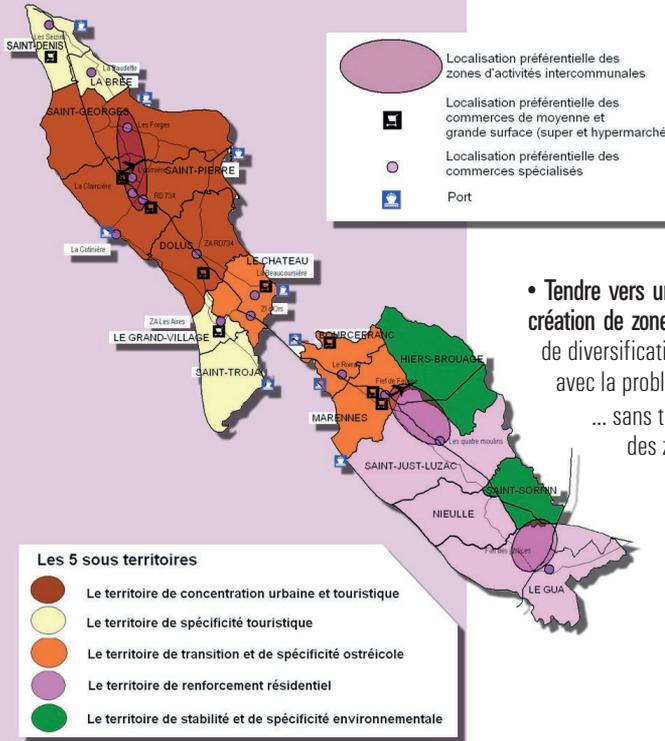
■ Les objectifs

- Pérennisation de l'activité agricole et ostréicole.
- Protection du patrimoine agricole.
- Conforter la position du port de la Cotinière en tant que 1^{er} port de pêche du département et prévoir l'entretien ou l'extension des ports ostréicoles ou de plaisance. Prévoir l'extension de l'extraction de sable à Dolus.

■ Les orientations

- Création de 2 zones intercommunales sur le Bassin de Marennes afin de faire basculer le pôle de Marennes vers le Sud (une sur le centre du Bassin : zone tertiaire et commerces spécialisées, l'autre sur le sud : zone de production)
- Création d'une zone intercommunale sur l'île d'Oléron en renforcement d'une zone d'activité (centre-nord de l'île : zone tertiaire et artisanale).
- Affecter un tiers du besoin foncier à l'évolution des zones communales existantes.

Orientations pour le développement commercial



■ Les orientations

- Maintien de la Surface Agricole Utile sur les 2 CdC.

DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE SECONDAIRE ET TERTIAIRE

■ Les objectifs

- Tendre vers un rééquilibrage des territoires par la création de zones intercommunales dans un objectif de diversification des emplois et en adéquation avec la problématique des déplacements, ... sans toutefois compromettre l'évolution des zones communales existantes.

EQUILIBRE ET DIVERSIFICATION MESUREE DES COMMERCES DE LA GRANDE DISTRIBUTION

■ Les objectifs

- Respect des équilibres inscrits dans les schémas de développement commercial.
- Maintien de l'équilibre des moyennes et grandes surfaces alimentaires.
- Développement mesuré du commerce spécialisé notamment en direction de l'équipement de la personne, de la maison et de la culture.

■ Les orientations

- Développement mesuré de commerces spécialisés à proximité de sites portuaires.



PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES ENTRE LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, OSTRÉICOLES ET FORESTIERS ET LES ESPACES URBAINS

■ Les objectifs

- Protéger les milieux naturels.
- Réhabiliter les espaces naturels dégradés.
- Conforter les activités humaines favorables à la biodiversité : élevage extensif, ostréiculture.
- Maintien d'une eau de qualité satisfaisante pour la conchyliculture.

- Gestion des eaux pluviales et maîtrise des pollutions diffuses.
- Favoriser les énergies renouvelables.

■ Les orientations

- Délimitation des espaces à préserver (cf carte provisoire des espaces naturels, agricoles, ostréicoles ou forestiers à préserver).
- Le traitement des eaux pluviales et usées.

CONSERVER ET RENFORCER LA DIVERSITE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

■ Les objectifs

- Identifier les différentes coupures d'urbanisation à l'échelle du territoire.
- Réhabiliter les zones perturbées ou dégradées par l'abandon des parcelles agricoles, par la multiplication des parcelles à camper, par la publicité...
- Intégrer le patrimoine paysager et bâti dans les qualités à préserver pour les générations futures.

- Mettre en place une politique foncière multithématique.

- Promouvoir une identité pour le paysage urbain (architecture, espace public, limites...).
- Maîtriser la qualité des terrains de camping.

■ Les orientations

- Délimitation des espaces à préserver (voir la carte provisoire des espaces naturels, agricoles, ostréicoles ou forestiers à préserver).
- La loi littoral.
- L'application de la loi Barnier (art. L 111.1.4).
- Le classement ou l'inscription des sites, à étendre et/ou à créer.
- Le classement ou l'inscription des monuments historiques non protégés.





STRATÉGIE POUR

LES DEPLACEMENTS

CONSOLIDATION ET CREATION D'ACTIVITES TOURISTIQUES EN LIEN AVEC L'EVOLUTION DES MODES DE VIE

■ Les objectifs

- Favoriser l'étalement de la saison touristique.
- Mettre en place une démarche qualité au niveau du pays afin notamment de participer au développement d'une image touristique.
- Remise à niveau d'une offre concurrentielle d'hébergement touristique.

■ Les orientations

- Stabilisation du nombre d'emplacements dans l'hôtellerie de Plein-Air sur l'île d'Oléron.
- Augmentation contrôlée du nombre de ces emplacements sur les communes du bassin de Marennes (Définition d'un nombre d'emplacements supplémentaire et de leurs répartitions par commerce).

AMELIORATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DES JEUNES

■ Les objectifs

- Renforcement des formations liées à l'économie locale.

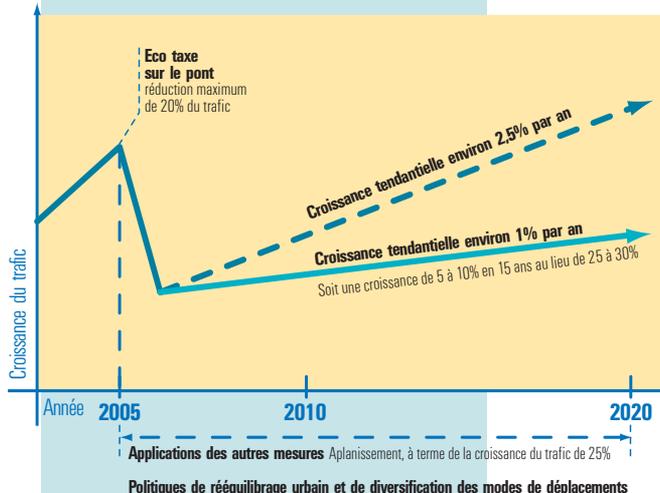
■ Les orientations

- Créer des liens partenariaux avec les différents acteurs de la formation professionnelle.

Réserves foncières pour éventuelles déviations



Maîtrise de la croissance du trafic routier



COORDINATION DES POLITIQUES DE DEPLACEMENT ET URBANISME

■ 1^{er} objectif

- Maîtrise de la croissance du trafic routier.

■ Les orientations

- Mise en place de l'éco-taxe sur le pont.
- Gestion et tarification des stationnements.
- Stabilisation des résidences secondaires.
- Développement des modes alternatifs.

■ 2^e objectif

- Optimiser et structurer le réseau routier.
- Assurer un trafic fluide à l'année sur les territoires de centralisation de Marennes à St-Pierre-d'Oléron.

■ Les orientations

- Mesures conservatoires d'emprises pour :
 - le traitement spécifique du nœud routier de Marennes,
 - l'inscription de nouvelles déviations sur l'axe central pour lui redonner une fonction claire de transit.
- Hiérarchisation du réseau secondaire et définition des itinéraires prioritaires de diffusion des flux, en particulier sur l'île d'Oléron.

■ 3^e objectif

- Réduire le développement urbain sur les secteurs de saturation du trafic et le reporter plutôt sur les secteurs disposant de capacités d'absorption supplémentaires.

■ Les orientations

- Localisation des zones économiques.

- Régulation des zones d'habitat.

■ 4^e objectif

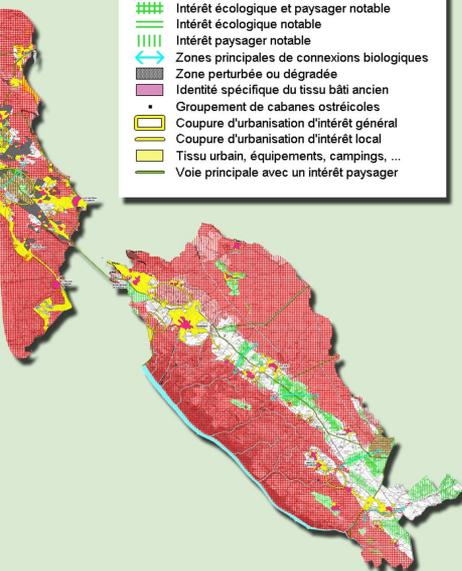
- Construire une véritable offre en transports alternatifs, diversifiée et concurrentielle à l'usage de la voiture.

■ Les orientations

- Étude d'un système de transport collectif interne entre pôles de centralité (navette) - action forte en faveur des traversées maritimes.
- Réservations foncières sur les sites de coordination et de transfert modal.
- Développement des complémentarités transports alternatifs - produits touristiques.
- Politique de communication forte et récurrente tout au long de l'année.

STRATÉGIE POUR

VIRONNEMENT



SCHEMA DE COHERENCE PARTAGE



- Sauvegarde de l'habitat permanent, diversification de l'offre et régulation du marché

Développement de l'habitat locatif conventionné

Mener une politique foncière volontariste et interventionniste

Conservation et maintien de la qualité des espaces urbains centraux



- Sauvegarde des activités primaires sur l'ensemble du pays.

- Diversification de l'économie secondaire et tertiaire.

- Equilibre et diversification des commerces de la grande distribution.

- Consolidation et création des activités touristiques en lien avec l'évolution des modes de vie.

- Amélioration du niveau de qualification des jeunes.



- Coordination des politiques de déplacements et d'urbanisme par :

- La maîtrise de la croissance du trafic.

- La réduction du développement urbain sur les secteurs de saturation.

- Le développement des offres alternatives.

- L'aménagement et l'amélioration du réseau routier.



- Préserver les grands équilibres entre les espaces naturels, agricoles, ostréicoles et forestiers et les espaces urbains.

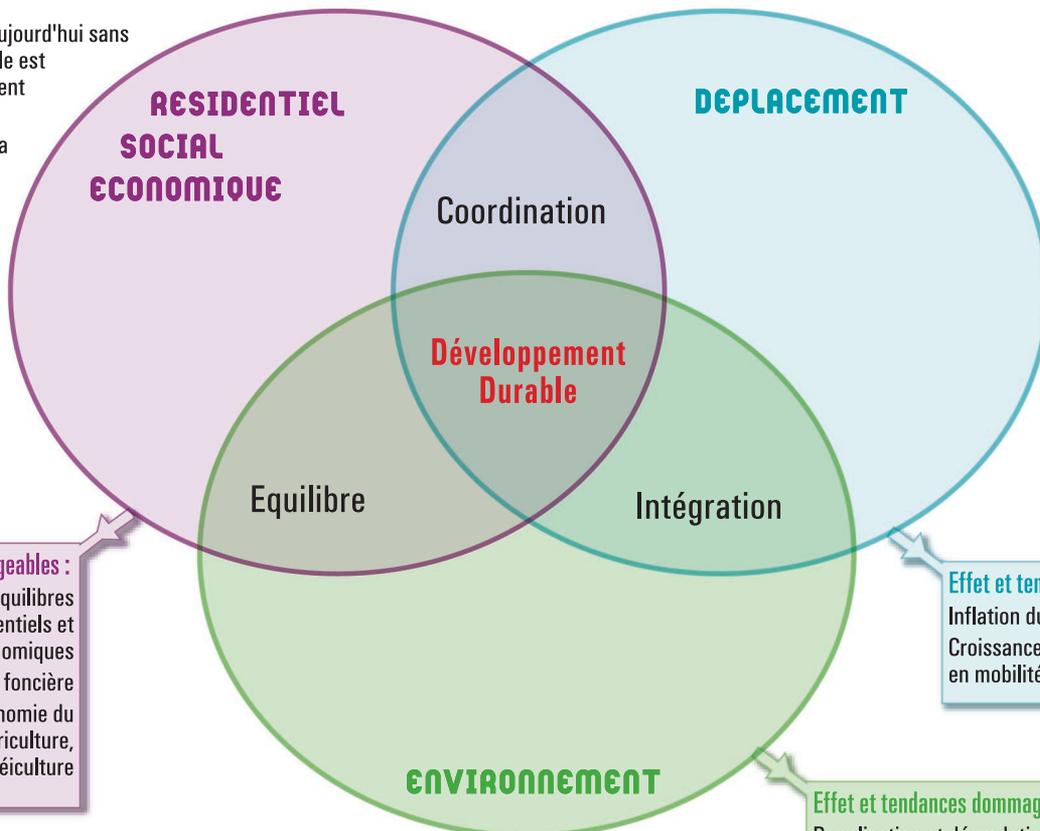
- Conserver et renforcer la diversité paysagère et patrimoniale.

GRILLE DE LISIBILITE DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre l'avenir, telle est l'ambition du développement durable.

Pour y parvenir, le Schéma de Cohérence Territoriale a concilié les 3 facteurs ci-dessous, représentés sous forme de sphère :

- Développement économique et urbain
- Protection de l'environnement
- Maîtrise des déplacements



Effet et tendances dommageables :

Aggravation des déséquilibres démographiques, résidentiels et économiques

Spéculation foncière

Affaiblissement de l'économie du secteur primaire (agriculture, ostréiculture)

Effet et tendances dommageables :

Inflation du trafic routier
Croissance des besoins en mobilité non satisfaits

Effet et tendances dommageables :

Banalisation et dégradation du milieu et des paysages

Rappel de la démarche "Développement Responsable et Solidaire"

A. Histoire du projet :

Dans un contexte caractérisé par l'absence de démarches de développement durable engagées sur des territoires ruraux, aussi bien au niveau national que régional, l'Etat et la Région Poitou-Charentes ont confié en 2001 à l'ADEME et à l'Ifreé-ORE la conduite d'une expérimentation avec 4 Pays volontaires (les Pays Mellois, Sud-Charente, des Six Vallées et Marennes Oléron).

A partir de 2001, un dispositif, réunissant une équipe régionale et des animateurs sur les Pays, s'est organisé. Ils se sont efforcés de mobiliser élus et habitants autour de la construction de la démocratie participative et de la prise en compte du développement durable.

B. Raisons pour lesquelles la démarche a été lancée :

- Pour dépasser une approche du **développement** uniquement centrée sur la croissance économique. Pour préserver l'environnement et soutenir un développement économique et social équilibré.
- Pour introduire une **responsabilité** partagée permettant à chacun de répondre de ses actes, par la concertation, la participation citoyenne, la formation et l'éducation.
- Pour renforcer la **solidarité** entre les générations présentes, entre les territoires, entre les activités (marchandes et non marchandes), et avec les générations futures.
- Pour créer les conditions favorables au développement du potentiel humain indispensable à un projet de société partagé et équilibré.
- Pour reconnaître les intérêts contradictoires et apprendre à les gérer au service de l'intérêt commun.
- Pour faire avancer le développement durable dans les territoires ruraux.

C. Objectifs de la démarche DRS:

- **Favoriser** un meilleur fonctionnement entre communes, Communautés de communes, Pays, Département, Région, Etat, Europe.
- **Promouvoir** la participation de la société civile à la conception et au suivi des projets locaux, ainsi qu'à l'élaboration de la charte de Pays.
- **Elaborer** et accompagner des projets en conjuguant l'économique, le social et l'écologique. Articuler local/ global et court terme / long terme.
- **Diffuser** auprès des porteurs de projets les outils d'analyse et d'évaluation (grilles, critères...).

- Sur les territoires, des femmes et des hommes se mettent en mouvement. Méthodes, démarches et outils les aident à avancer :
 - Une réflexion sur l'avenir des territoires alimentée par la richesse des idées locales.
 - Un apprentissage du développement durable.
 - Un appui aux porteurs de projets.